



REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE



Mémoire de fin de formation pour l'obtention du Master professionnel
en gestion du patrimoine culturel

THEME :

Enjeux de gestion des sites de la Route de l'Esclave en République du Bénin : cas de Ouidah

présenté par

Olayinka Abèjè YAYI

Devant le jury composé de :

Madame GAULTIER Caroline, Chargée de mission à la Direction générale du patrimoine culturel de France (Ministère de la Communication)

Monsieur YEKPON Gilles, Docteur en Sociologie de développement

Monsieur TUBLU Yves, Gestionnaire du patrimoine culturel

Sous la direction de Souayibou VARISSOU, Directeur des programmes au Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA)

Novembre 2013

Remerciements

Ce travail n'aurait pu se réaliser sans les conseils de plusieurs personnes-ressources. Je voudrais remercier en particulier Monsieur :

- Baba KÈÏTA, Directeur de l'École du Patrimoine Africain (EPA) ainsi que toute son équipe pour leur disponibilité et concours à la réalisation de ce travail ;
- Bertrand ADJOVI, Directeur de l'office de tourisme de Ouidah ainsi que ses collaborateurs pour leur disponibilité et leur dévouement ;
- Souayibou VARISSOU, Directeur des programmes au Fonds du patrimoine mondial africain pour ses conseils et son soutien
- Richard SOGAN, Directeur du Patrimoine Culturel du Bénin, pour les informations fournies et sa disponibilité.
- Mes professeurs de la première et de la deuxième année du master qui ont su accroître mon amour pour la culture et me donner le nécessaire pour que je puisse être une professionnelle dans le domaine ;
- Mes collègues pour leur solidarité, leurs conseils et orientations.

Dédicace

A

Affissou et Mouhsine Babatunde SAMON qui ont toujours été là et m'ont soutenu tout au long de ce travail ;

Mon feu père, Laurent Olalèyè YAYI, de qui j'ai hérité l'amour de la culture et du patrimoine et qui, je suis sûre, me devance dans mes pas et me guide ;

Ma mère, Annie Simone MARTIN CORREIA, épouse YAYI, qui avec sa rigueur et son soutien indéfectible a su me donner tout le nécessaire pour que je sois à ce niveau de ma vie et continue d'œuvrer pour mon avenir ;

Mon oncle et papa Olabiyi Joseph YAÏ, affectueusement appelé Daddy, pour sa disponibilité, son soutien et ses conseils ;

Mes frères et sœurs à qui je tiens énormément et qui savent me donner l'amour qu'il faut quand il le faut ;

Olajokè, Omolola et Olabamidélé, mes petites nièces que j'adore et qui m'adorent aussi.

Résumé

Projet initié par le Bénin en coopération avec Haïti, *la Route de l'Esclave* est un patrimoine culturel dont l'importance se dénote dans son poids historique et son envergure intercontinentale. Il a été lancé en 1994 à Ouidah par l'Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO). La finalité visée par ses initiateurs est de susciter le devoir de mémoire sur le phénomène de la traite négrière et engager les discussions pour le pardon, la paix et la lutte contre les nouvelles formes d'esclavage. Dans cette optique, le projet vise entre autres le recensement des sites marquants dans les différents pays où la traite a eu lieu pour leur inscription sur la liste du patrimoine mondial. Ainsi, ils deviendront des biens de l'humanité entière et seront à jamais préservés et connus de tous.

Au Bénin, depuis 2001, le processus d'élaboration d'un dossier d'inscription des sites de la Route de l'Esclave a débuté. Les différents problèmes rencontrés depuis lors sont entre autres, le manque d'organisation et de coordination des parties prenantes, l'insuffisance de la documentation existante et la non-implication des populations locales dans les différents systèmes de gestion jusqu'ici élaborés.

Pour aider à une concrétisation du projet au Bénin, mais surtout pour améliorer la gestion de ce bien patrimonial, nous nous proposons d'élaborer un modèle de gestion pour la section Ouidah de la Route. L'intérêt pour cette ville se justifie par la notoriété dont elle jouit sur la base des événements tels que le Festival des Arts et Culture Vodoun Ouidah 92, le lancement du projet *La Route de l'Esclave* en 1994, la fête annuelle des religions traditionnelles (10 janvier de chaque année). L'objectif est d'aboutir à une étroite collaboration entre les principaux acteurs de la gestion du patrimoine culturel (état central, autorités communales et populations locales), organisés en structures bien établies pour impulser une dynamique qui, nous le souhaitons se répètera au niveau des autres localités où se situent les pans restants de la Route de l'esclave au Bénin.

Par conséquent, notre étude a consisté à proposer les systèmes de gestion à mettre en place aux niveaux national, communal et local, et à élaborer des mesures visant à améliorer la médiation culturelle sur le site.

Mot-clefs

Route de l'Esclave, Ouidah, Gestion participative, Médiation culturelle.

Abstract

The Slave Route is a cultural heritage which importance denotes its historical weight and its intercontinental scope. As prompted by the African States, including Benin in cooperation with Haiti in 1994 and launched in Ouidah by the United Nations Organization for Education, Science and Culture (UNESCO), the project aims to raise the duty of memory about the phenomenon of the slave trade and initiate discussions for forgiveness, peace and fight against new forms of slavery. In this context, the project aims the identification of significant sites in the different countries where trafficking took place in view for their inscription on the World Heritage List. Thus, they will become the property of all humanity and will be forever preserved and known.

In Benin, the process of preparing a nomination dossier for outstanding Slave Route sites began in 2001. The problems since then have been among others, the lack of coordination of stakeholders, the lack of literature and the non- involvement of local populations in the management systems developed so far.

For the success of the project in Benin but also to improve the management of this heritage property, our suggestion is to develop a management model for the Ouidah section of the Route. The interest in that city is justified by the reputation it enjoys based on events such as the Festival of Arts and Culture Vodoun Ouidah 92, the launch of the " Slave Route " project in 1994 , the annual festival (10 January) of vodoun. The goal is to get the key stakeholders (central government , municipal authority , local populations) to cooperate for the management by establishing efficient structures that are capable to foster a dynamic that we hope will be reproduced in other areas sheltering the remaining sections of the Route in Benin.

Thus, our study has been to reflect on the management systems at national, municipal and local level, and to develop appropriate measures to improve cultural mediation on the site.

Key-words

Slave Route, Ouidah, Participative management, Cultural Mediation

Liste des acronymes et abréviations utilisés

- CIIC : Comité Scientifique International des Itinéraires Culturels de l'ICOMOS
- DPC : Direction du Patrimoine Culturel
- ENAM : Ecole nationale d'administration et de magistrature
- FPMA : Fonds pour le patrimoine mondial africain
- EPA : Ecole du Patrimoine Africain
- ICCROM : Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels
- ICOM : Conseil international des musées
- ICOMOS : Conseil international des monuments et sites
- IRSP : Institut Régional de Santé Publique
- OTO : Office de Tourisme de Ouidah
- UGDO : Union générale pour le développement de Ouidah
- UNESCO : Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture

Liste des illustrations

Figure 1: Statue de la Place aux enchères (photo prise le 08 Octobre 2013 à Ouidah)	15
Figure 2: Sirène représentant l'arbre de l'oubli (photo prise le 08 Octobre 2013 à Ouidah)	16
Figure 3: Statues et monument de la case Zomaï (photos prises le 08 Octobre 2013).....	17
Figure 5: Arbre du retour (photos prises le 08 Octobre 2013 à Ouidah)	18
Figure 4: Mémorial de Zungbodji (photos prises le 08 Octobre 2013 à Ouidah).....	18
Figure 6: la porte du non-retour (photos prises le 08 Octobre 2013 à Ouidah).....	19
Figure 7: Modèle de gestion de la Route de l'esclave- section de Ouidah.....	50

Sommaire

Remerciements.....	1
Dédicace	2
Résumé.....	3
Mot-clefs.....	3
Abstract.....	4
Key-words	4
Liste des acronymes et abréviations utilisés.....	5
Liste des illustrations	6
Introduction	9
1 Présentation générale de l'étude.....	11
1.1 Contexte général de l'étude.....	11
1.2 Justification du thème choisi	12
1.3 La problématique de l'étude	13
1.4 État des lieux de la Route de l'Esclave-Ouidah	15
1.4.1 Présentation des sites et de l'histoire de la Route	15
1.4.2 Problème de la gestion actuelle de l'itinéraire.....	20
2 Revue bibliographique.....	22
2.1 Concept d'Esclavage	22
2.2 Concept de la traite.....	23
2.3 Concept <i>La Route de l'Esclave</i>	25
2.4 « Ouidah, Ville d'histoire »	28
2.4.1 Présentation générale de la ville.....	28
2.4.2 Aperçu historique de la ville	28
2.4.3 Patrimoine culturel et développement local dans la ville de Ouidah.....	31
3 Démarche méthodologique.....	33
3.1 Présentation de la structure d'accueil du stage.....	33
3.2 Méthodologie de recherche	33

3.3	Analyse et interprétations des données recueillies	34
3.4	Vérification des hypothèses.....	37
3.4.1	La méconnaissance du rôle des communautés locales par les autorités à divers niveaux dans le processus de gestion des sites culturels pourrait être à la base de leur faible taux d'implication	37
3.4.2	Les bénéfices issus de la patrimonialisation de ces sites pourraient être améliorés et, aider à une meilleure visibilité de la commune de Ouidah si l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion était basé sur l'apport et la participation des populations locales.....	38
3.4.3	L'élaboration d'un modèle de gestion des sites de la Route de l'Esclave- Ouidah se justifie par le devoir de mémoire que doit assurer l'État pour l'histoire de la traite négrière.	38
4	Modèle de gestion à Ouidah pour la Route de l'Esclave.....	39
4.1	La coopération État central - Autorité communale	39
4.2	Coopération Mairie (office de tourisme) – populations locales.....	41
4.2.1	Association pour la préservation de la Route de l'esclave	41
4.2.2	Comité de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel local	43
4.3	Coopération internationale et Mairie de Ouidah pour la gestion de la Route de l'Esclave	44
4.3.1	Coopération étrangère	44
4.3.2	Coopération Office du tourisme de Ouidah et réseaux des professionnels du patrimoine culturel	45
4.4	Organisation de la médiation culturelle autour de l'itinéraire	46
4.4.1	Sensibilisation de la population locale pour une réappropriation de l'histoire	46
4.4.2	Réorganisation du guidage sur la Route de l'esclave.....	47
4.4.3	L'instauration des « Trésors Humains Vivants » pour la Route de l'Esclave	48
	Conclusion	50
	Références bibliographiques	51

Introduction

« Le 23 août, date anniversaire de l'insurrection des esclaves de Saint –Domingue (Haïti), l'UNESCO célèbre la journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition », a déclaré Madame Irina Bokova (Directrice Générale de l'UNESCO) dans son message à l'occasion de la célébration de ladite journée en 2012 à Brasilia (Brésil). « La transmission de l'histoire de l'esclavage est au centre des efforts de l'UNESCO pour la construction de la paix, le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle ». Telles sont, en quelques phrases, les objectifs que poursuit l'organisation pour la réalisation du projet *La Route de l'Esclave* lancé à Ouidah au Bénin en 1994.

La traite négrière a eu des impacts tant démographiques que psychologiques, sociologiques et culturels. S'étant étendue sur plus de quatre siècles, le phénomène a bouleversé les structures sociales africaines, fait naître des rancœurs interethniques et introduit des croyances et pratiques nouvelles dans les sociétés indigènes. L'importance que revêt la traite négrière dans l'histoire de l'humanité est aujourd'hui incontestable. La diaspora africaine constituée par les descendants d'esclaves déportés dans le monde, à travers les continents, est la plus importante reconnue jusqu'à ce jour. Au Bénin, Xwéda, actuelle ville de Ouidah a été l'un des ports d'embarquement les plus utilisés sur la côte du Golfe de Guinée. Elle a vu accoster et embarquer plusieurs milliers de bateaux de négriers. Les échanges y étaient florissants entre les européens et les dignitaires du Danxomè. Cela a suscité la construction de forts et de comptoirs commerciaux d'un côté et de l'autre, des cachots, marchés et lieux de rituels des esclaves. Tout cet ensemble constitue de nos jours le patrimoine culturel et historique de la ville de Ouidah. Des matérialisations ont été faites sur une partie de l'itinéraire qu'empruntaient les esclaves à Ouidah (Ouidah 92 et lancement de « la Route de l'Esclave » en 1994) ; par la suite, des actions de sauvegarde et de réhabilitation ont été faites sur certains des sites (place aux enchères, arbre de l'oubli, case Zomaï, Mémorial de Zungbodji, Porte du non-retour –Travaux conduits par l'Ecole du Patrimoine Africain en 2010 sur financement de l'UNESCO). D'autre part, l'initiative a été prise par le Bénin, à travers le ministère chargé de la culture d'inscrire les sites marquants de la Route qui jalonnent le territoire national sur la liste indicative du patrimoine mondial de l'UNESCO. Toutes ces actions concourent à donner un intérêt grandissant à ce bien et à en accroître la notoriété.

Toutefois, il est quelque peu surprenant de constater qu'aucun processus de gestion n'a encore été mis en place tant au niveau national, qu'au niveau des communes où se trouvent les sites repérés pour leur préservation et leur valorisation. S'il en est ainsi, comment est-ce que des retombées économiques issues de ce bien culturel peuvent constituer une richesse pour l'Etat et servir également à l'amélioration des conditions de vie des populations locales ? Si des directives d'organisation des visites et d'actions de médiation culturelle ne sont pas élaborées et suivies, comment est-ce que les communautés percevront l'importance du maintien des sites et de leur conservation ? Considérant toutes les implications qu'a eues le phénomène de la traite négrière sur les sociétés, ainsi que le

mutisme qui a suivi son abolition pendant des décennies, comment faire prendre conscience aux populations concernées, de la nécessité du rappel de mémoire et de la transmission de cette histoire aux générations présentes si les autorités à divers niveaux ne coopèrent pas ? C'est donc dans l'optique de répondre à ces différentes interrogations que nous proposons concevoir un modèle de gestion pour la Route de l'Esclave.

L'étude, dans ce cadre, est faite sur la ville de Ouidah pour servir de ville-pilote. Il sera alors question d'analyser les dispositions réglementaires et pratiques déjà existantes par rapport à ce patrimoine et, sur cette base, d'élaborer des mesures complémentaires qui permettront d'en améliorer la gestion.

1 Présentation générale de l'étude

1.1 Contexte général de l'étude

Le projet *La Route de l'Esclave* de l'UNESCO est un témoignage vivant de la traite négrière transatlantique dont les effets relativement tragiques, demeurent gravés dans la mémoire collective africaine et, par-delà le continent, la mémoire de l'humanité. La traite transatlantique a été, sans aucun doute, un facteur essentiel de l'évolution de l'histoire du royaume de Danxomè. Elle a fortement influencé la partie méridionale de l'actuelle République du Bénin à laquelle son histoire est généralement associée.

La Route de l'esclave au Bénin se lit à travers de nombreux vestiges tant physiques qu'intangibles. Les sites recensés sont situés dans plusieurs localités du pays en partant du centre vers le sud avec pour point culminant la ville de Ouidah. Ils sont de plusieurs types : des lieux de rituels, de résistance, d'entreposage, de marchandisation, d'embarquement...

Le développement de Ouidah s'est fait grâce à son histoire fortement liée à la traite négrière dans le Golfe de Guinée. La ville est l'un des points de départ principaux des esclaves dans la région et fait partie des villes constituant la côte des esclaves.¹ Ouidah a été, tout au long du XVIIIe siècle, un pôle économique d'envergure basé sur le commerce des esclaves. Selon les témoignages du Capitaine William Snelgrave², dans sa description du port, « la rade où les vaisseaux mouillaient, étaient un port franc pour toutes les nations de l'Europe, qui allaient dans ces quartiers là pour y faire le commerce des Nègres ;et le commerce y était si considérable... que l'on fait monter à plus de vingt mille le nombre d'esclaves que les Anglais, les Français et les Portugais en transportaient tous les ans, soit de là même, ou de quelques autres endroits du voisinage... » C'est ainsi que de nombreux forts furent construits à Ouidah pour mener à bien les activités des différentes nations négrières et qu'aujourd'hui, plusieurs espaces se rapportant aux esclaves ont été identifiés et des statues, érigées.

À l'abolition de l'esclavage en 1848 en France par Victor Schœlcher, certains des esclaves affranchis partis du Danxomè sont rentrés chez eux par la côte et se sont installés entre autres à Ouidah. De plus, la portée de la traite négrière a fait naître chez les descendants des esclaves déportés, l'envie de revenir sur la terre de leurs ancêtres pour se ressourcer. C'est ainsi que la ville accueille périodiquement des Afro-Brésiliens. Ce contexte historique a inspiré les autorités gouvernementales du

¹ La « côte des esclaves » s'étale du Togo à la moitié ouest du Nigéria en passant par le Bénin. Ouidah et Badagry étaient les points principaux de départ des esclaves vers l'inconnu. Consulté sur <http://lagosaunigeria.over-blog.com/article-3538116.html>, le 19 Août 2013.

² « William Snelgrave, *Nouvelle Relation de quelques endroits de Guinée et du commerce d'esclaves qu'on y fait. Amsterdam. Aux dépens de la compagnie, 1735* » in Dieux rois et peuples du Bénin : Arts anciens du littoral aux savanes, Brigitte Kowalski, Ed. Somogy éditions d'art, Paris, 2008, p.31 (Quand la référence est dans le texte comme ici, si possible citer la page exploitée)

Bénin moderne, la réalisation du Festival « GOSPEL ET RACINES ³» dont la première édition s'est tenue en 2002. Son principal objectif était de permettre aux africains de la diaspora de se reconnecter à leur terre d'origine et d'assurer le maintien de mémoire sur le phénomène de la traite. Il en est de même de la réalisation du Festival Mondial des Arts et Cultures Vodoun dénommé « Ouidah 92 » organisé en 1993 par l'État béninois. Ce festival avait pour principal objectif la réhabilitation d'une « Route de l'Esclave-Ouidah ». Il a été la consécration de la volonté des sages et prêtres Vodun de Ouidah qui, déjà en 1991, le 10 janvier lors de la Fête du Vodoun (aujourd'hui fête des religions traditionnelles) avait organisé une simulation de la marche des esclaves et de leurs conditions de détention et, avaient incité l'État béninois à organiser le Symposium sur la culture Vodoun du 28 janvier au 1^{er} juin.

Tout cet intérêt porté à ce riche patrimoine aussi bien matériel qu'immatériel de la ville de Ouidah a été un grand avantage à l'avènement du projet *La Route de l'Esclave* de l'UNESCO et le facteur justifiant le choix de cette ville pour accueillir la conférence de lancement dudit projet en 1994.

La ville de Ouidah est donc incontestablement un lieu de mémoire avec une forte charge émotive.

L'ambition visée pour ce travail, est d'assurer la sauvegarde et le rayonnement de ce patrimoine. Pour ce faire, il sera question:

- de faire l'état des lieux de la gestion de ce patrimoine ; et
- de proposer des mesures d'amélioration de ce système sous la forme d'un modèle de gestion ayant pour ambition d'être applicable aux autres sections de la Route de l'esclave au Bénin.

1.2 Justification du thème choisi

Le patrimoine est un héritage qui tisse un lien avec les générations passées, présentes et futures. Ainsi, le patrimoine est facteur d'identité pour un pays, une région, une communauté, un individu. Un peuple ne peut bâtir son avenir sans faire référence à son passé. Cet héritage légué aux générations futures est essentiel dans la définition de l'avenir.

La traite négrière transatlantique revêt un caractère « ...unique par son ampleur, son étendue géographique et son régime économique ». ⁴ Et, la Route de l'Esclave a été initiée pour éveiller la conscience africaine et par-delà, la conscience de l'humanité entière sur ce phénomène pour qu'il reste gravé dans la mémoire collective. Le projet est fondé sur l'aspect immatériel de la traite afin de retenir des sites marquants susceptibles d'être inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. L'itinéraire du Bénin occupe de ce fait, une place prépondérante dans le patrimoine national.

³ Festival international qui s'inscrit dans un processus de réconciliation des Noirs américains avec leurs origines. Durant le festival, musiciens africains, américains et antillais se relaient sur scène.

⁴ UNESCO, *La traite négrière du XVe au XIXe siècle*, Paris, UNESCO, 1999, p.94

Notre travail ambitionne de susciter la valorisation de ce patrimoine tout en nous appuyant sur l'implication des populations locales dans sa gestion. En effet, il est important que les populations les plus concernées se réapproprient les sites et lieux liés à cette mémoire, de manière à contribuer à leur valorisation et participer à leur gestion. Elles sont garantes de la préservation du patrimoine culturel local et doivent être mises à contribution pour toute action le touchant. Une coopération entre les différents acteurs est nécessaire pour assurer le maintien de la mémoire par rapport à la traite négrière, à revaloriser la Route de l'esclave à travers la ville de Ouidah et à améliorer le tourisme aussi bien sur le plan national qu'à l'échelle internationale.

1.3 La problématique de l'étude

L'itinéraire de *la Route de l'Esclave* couvre l'Afrique de par ses régions et sous-régions (Ghana, Sénégal, Nigéria, Libéria, Angola, île Maurice...). Encore connue sous la dénomination de commerce triangulaire, la traite négrière transatlantique se constituait d'échanges entre les continents européen, africain et américain. Les négriers européens venaient sur les côtes africaines avec de l'alcool, des tissus, des pacotilles, de la poudre à canon qu'ils échangeaient contre les esclaves. Ils les embarquaient ensuite vers les Amériques où ils étaient échangés contre du coton, du tabac, des épices, du sucre, de l'indigo... Un ensemble considérable de sites et vestiges nous permettent de retracer le circuit que les négriers faisaient suivre aux esclaves et les différentes étapes qu'ils franchissaient. Ainsi, l'on a pu identifier de nos jours un ensemble riche et très varié de lieux de mémoire liés à la traite négrière et au commerce triangulaire reliant le continent africain à ses homologues européen et américain. Ces différents espaces, aujourd'hui lieux de commémoration de la tragédie des Noirs ont bénéficié d'aménagement à des degrés divers pour renforcer leur caractère symbolique et maintenir la mémoire de ces milliers de gens qui y ont transité vers les Amériques ou y ont laissé leur vie.

Au Bénin, avec l'avènement de la décentralisation, les communes sont chargées désormais de la gestion de leur patrimoine. L'article 109 de la Loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin indique clairement que « la gestion de la Commune couvre le domaine communal, les biens, les dons et legs, les travaux communaux et toutes autres activités patrimoniales relevant de la compétence de la Commune ». Cette disposition est renforcée par celle contenue dans la loi n°2007- 20 du 23 Août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin, en son article 7 et qui stipule que : « (...) La gestion, la protection et la sauvegarde des biens culturels locaux incombent à la commune et aux communautés locales régulièrement constituées ».

Par rapport aux sites de la Route de l'esclave à Ouidah et selon certains de nos informateurs, une récente réhabilitation (2012) entreprise par la Fondation Zinsou pose les problèmes de conservation et d'intégrité. Les couleurs utilisées pour repeindre les statues le long de la route menant à la plage ne reflèteraient pas celles des emblèmes des rois d'Abomey. En outre, des problèmes de gestion et d'assainissement des lieux se posent. En effet, le guidage pour la visite touristique n'est pas formalisé au sein d'une structure ; des tiers s'improvisent guides sur le terrain et vont à la rencontre des touristes

malgré les efforts déployés par l'office du tourisme de Ouidah pour formaliser le métier. De plus, le transfert des compétences de l'autorité centrale (Ministère chargé de la culture) vers les pouvoirs décentralisés n'a été fait que par le vote des lois ; et malgré tous les arrêtés ministériels et municipaux qui ont été pris, aucune action de sauvegarde ou de mise en valeur n'est visible. Par ailleurs, l'office de tourisme de Ouidah, institution officielle de gestion de la Route de l'Esclave, section de Ouidah n'a pas un budget autonome de fonctionnement. Il ne bénéficie pas non plus, pour l'instant, de subvention de la part de la mairie.

D'autre part, sachant qu'un patrimoine n'est définissable que par rapport à sa population d'appartenance et que cette dernière en est garante pour sa préservation, il s'avère important ici d'accorder une attention particulière à ce questionnement : les populations se sentent-elles impliquées dans la gestion de la Route ? Ont-elles pris des initiatives dans ce sens ? Assurent-elles la transmission de cette histoire vis-à-vis des jeunes générations ? En d'autres termes, à Ouidah, quel est le rôle joué par les populations locales dans la préservation de l'histoire et des sites de la Route de l'esclave ? Quel est leur apport dans la gestion de ce patrimoine ? Et quels sont à ce jour, les avantages qu'elles en tirent ?

Les principaux points de gestion que nous nous proposons d'étudier à travers ce travail sont :

- Quelle est la coopération qui existe entre les acteurs suivants :
 - ✓ État central- mairie de Ouidah ;
 - ✓ Mairie de Ouidah (office du tourisme) - populations locales ;
 - ✓ Acteurs internationaux et mairie de Ouidah.

Cette coopération sera étudiée essentiellement sur les plans juridique, institutionnel et politique en vue de la proposition d'un modèle de gestion efficient et durable.

- Comment organiser la médiation culturelle autour de la Route de l'Esclave et optimiser l'activité de guidage qui s'y fait ?

Telles sont les questions auxquelles nous nous proposons de répondre tout au long de notre étude basée sur le thème : ***Enjeux de gestion des sites de la Route de l'Esclave au Bénin : cas de Ouidah.***

Nos recommandations seront formulées de façon à constituer un apport pour la gestion de ce patrimoine par l'office de tourisme de Ouidah, mais aussi pour la version finale du plan de gestion devant être inclus dans le dossier d'inscription du site sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

1.4 État des lieux de la Route de l'Esclave-Ouidah

1.4.1 Présentation des sites et de l'histoire de la Route

La Route de l'Esclave-Bénin prend en compte les localités de « Savè, Dassa, Abomey, Savi, Ouidah, avec des embranchements à Porto-Novo et Kétou »⁵. Le projet devrait prendre aussi en compte le village de Tori où se trouve un « arbre centenaire, lieu d'escale des esclaves ainsi que d'autres espaces importants sur le trajet d'Abomey vers le port de Ouidah »⁶. À Ouidah, le circuit a été matérialisé par des statues réalisées par l'artiste plasticien Cyprien Tokoundagba lors du festival *Ouidah 92*. Il a été classé patrimoine local par arrêté communal n°5/075/CO/SG/SCPCPT du 02 Novembre 2007 portant mesures conservatoires relatives à la protection et la mise en valeur des sites liés à la Route de l'Esclave dans la commune de Ouidah. Ces sites sont :

- La place aux enchères



Figure 1: Statue de la Place aux enchères (photo prise le 08 Octobre 2013 à Ouidah)

La place aux enchères constitue le premier point de départ de la Route de l'esclave à Ouidah. Le site est limité au nord par l'îlot de la collectivité familiale de SOUZA et au sud par le départ de la voie vers l'embarcadère de Djègbadji. La Place aux enchères tient sa notoriété de la vente des esclaves. Au XIX^e siècle, elle se tenait devant la concession de Félic Chacha de SOUZA, vice-roi de Ghézo. C'est donc sur cette place que les esclaves étaient mis aux enchères. On peut situer l'érection de ce point de vente à une période située après 1818, année de l'accession de Ghézo sur le trône du Danxomè. C'est également à proximité de ladite place que l'esclave acheté était marqué au fer chaud afin que le propriétaire puisse reconnaître sa «**marchandise**» à l'arrivée dans les Amériques. De la place aux enchères, les esclaves étaient dirigés vers un arbre dénommé l'arbre de l'oubli pour un dernier rituel.

- Le monument symbolisant l'arbre de l'oubli

⁵ Idem

⁶ Entretien avec professeur Olabiya J. YAI, le 14 Septembre 2013



Figure 2: Sirène représentant l'arbre de l'oubli (photo prise le 08 Octobre 2013 à Ouidah)

Le site de l'Arbre de l'oubli est la seconde station après celle de la place aux enchères. Il est situé à l'est par la clôture de l'Institut Régional de Santé Publique (IRSP) de Ouidah et à l'ouest par la Route de l'esclave qui va vers l'embarcadère de Djègbadji. Il représente un arbre retrouvé mort en 1978. Il s'agirait du fromager *Ceiba pentandra* ou du Cola *gignatea*, planté par le roi Agadja lors de la conquête du royaume de Savi au XVII^e siècle. C'était un arbre fétiche sous lequel s'effectuaient des cultes religieux et où se manifestaient beaucoup de forces occultes. Les esclaves achetés et marqués en vue d'une identification aisée par l'acheteur, sont conduits vers la place Zomaï en passant cet arbre de l'oubli. Encore appelé « madja » (je ne reviens plus), les femmes en faisaient le tour 7 fois et les hommes 9 fois (en rapport avec les croyances religieuses rattachées au nombre de côtes dont est doté une femelle ou un mâle). Ces tours étaient destinés à amener les esclaves à oublier leur passé, leur culture, leur origine. La statue érigée à cette place représente une sirène ; elle est la déesse des eaux et symbolise le départ pour une destination inconnue et finale.

S'en suivent les sites du village de Zungbodji. Il abrite le site Zomaï, le mémorial de Zungbodji ainsi que l'Arbre de non retour. Ces sites jouxtent plusieurs maisons serrées les unes contre les autres.

- Les monuments symbolisant la case Zomaï



Fig

ure 3: Statues et monument de la case Zomaï (photos prises le 08 Octobre 2013)

La place Zomaï a été reconstituée pour rappeler le lieu consacré à préparer l'esclave aux conditions du voyage. Ainsi enfermés dans des cases obscures où ne pénétrait aucun rayon de soleil et cela pendant des jours, voire des mois (en langue fon, "zomaï" signifie littéralement "là où le feu ne va pas"), les esclaves n'en sortaient que pour être conduits au lieu d'embarquement. Au sortir des cases obscures, les esclaves avaient perdu tout sens de l'orientation et ne pouvaient donc essayer de fuir. Réalisée en 1992-1993 dans le cadre du Festival des retrouvailles Amérique-Afrique ou Festival Ouidah 92, la place Zomaï est aussi un lieu de mémoire.

Au décompte final, on dénombrait de nombreux morts qui étaient enterrés dans une fosse commune à 100m de la case Zomaï aujourd'hui appelée le Mémorial de *Zungbodji*.

- Le mémorial de *Zungbodji*

Le mémorial de Zungbodji est un lieu de silence et de recueillement au souvenir des esclaves déportés.



Figure 4: Mémorial de Zungbodji (photos prises le 08 Octobre 2013 à Ouidah)

En effet beaucoup d'esclaves sont morts avant leur embarquement pour les Amériques. Ici, ce sont ceux qui sont morts dans les cases obscures, qui n'ont pas supporté leur nouvelle. Leurs cadavres sont jetés dans des fosses communes. Le Mémorial a été réalisé entre 1992-1993 pour le Festival des retrouvailles Amérique-Afrique ou Festival Ouidah 92 comme symbole du devoir de mémoire. Il fait 6m de haut et a été réalisé par l'artiste Fortuné Bandeira qui utilise pour son expression, des carreaux de mosaïque sur un support de béton.

Sur le site, de nombreux ossements et instruments authentiques ont été découverts ; ces derniers sont exposés au musée d'histoire de Ouidah tandis que les ossements trouvés ont été enterrés de nouveau.

- La statue symbolisant l'Arbre du retour



Figure 5: Arbre du retour (photos prises le 08 Octobre 2013 à Ouidah)

L'Arbre de retour a une valeur culturelle et psychologique. Le rituel qu'elle effectue, autour de l'arbre de retour, l'esclave en partance pour les Amériques est le signe de la croyance des populations africaines

de la région en une vie après la mort. Il était ainsi assuré que son âme, à sa mort, retournerait sur la terre de ses aïeux. L'Arbre est toujours en état depuis des siècles. Les esclaves, tout sexe confondu, devaient en faire le tour trois (3) fois. C'est une place sur laquelle s'organise régulièrement la danse des "Egungun" (danse des revenants ou kuvito) car l'adage demeure « Les morts ne sont pas morts.»

- La Porte du non-retour qui symbolise l'embarcadère des esclaves de *Djègbadji*



Figure 6: la porte du non-retour (photos prises le 08 Octobre 2013 à Ouidah)

Le site de l'embarcadère de *Djègbadji* est matérialisé par la Porte du non-retour, monument commémoratif. Construite en 1994-1995 avec le concours de l'UNESCO, la Porte de non-retour est aussi un symbole du devoir de mémoire. Il rappelle l'ultime départ de ces hommes vers l'inconnu.

« L'endroit où se situe la Porte aujourd'hui était consacré à des rituels qu'observait la communauté Vodoun pour le repos des âmes des esclaves défunts et la protection des vivants de l'Outre-mer⁷.»

Soulignons que le parcours des esclaves débute dans le royaume de Savi, actuel arrondissement de Savi, où de nombreux sites, lieux et localités liés à la conquête de sa majesté Agadja, roi d'Abomey en 1727 et au prolongement de son royaume sont encore intacts.

La Route de l'esclave à Ouidah est bien plus immatérielle que matérielle. Il est vrai que les sites répertoriés ont leur importance et donnent un aspect tangible à l'histoire de la traite négrière. Mais, le plus important demeure toute la charge immatérielle qui sous-tend ces sites ; les différentes positions qu'ont occupé certaines familles (de SOUZA, KAKANAKOU...) lors de ce phénomène, l'installation des familles d'Abomey (HOUNON DAGBA, GNAHOUI, KPANGON...) à Ouidah notamment dans le quartier Fonsramè⁸ avec leur rites, cultures et traditions, leur domination sur les populations autochtones, les Houéda, qui ont fui les razzias pour s'installer sur l'eau (Djègbadji, Guézin, Ganvié...), la création de quartiers tels que Brésil, Abata 1 et 2 par Félix Chacha de Souza (vice-roi de Ouidah), l'octroi des terres aux Afro-Brésiliens et leur installation dans la ville avec leurs pratiques culturelles et surtout, les conditions inhumaines (entassement dans la case zomaï pendant des mois pour attendre le bateau négrier, la position "sardine" adoptée dans ces bateaux par les esclaves, les accouplements "animaux" organisés par les négriers dans les bateaux- les hommes couchés sur le dos, les femmes sur le ventre), humiliantes (l'échange d'êtres humains contre des pacotilles, hommes, femmes, enfants sans

⁷ Entretien avec Daagbo Hounon Hounan 2 le 10 Octobre 2013.

⁸ Quartier des Fons en langue fon.

distinction aucune, mis à nu pour apprécier la “marchandise”, les tours effectués autour des arbres, notamment l’Arbre de l’oubli et l’Arbre du retour pour oublier leur propre être et que leur âme retourne à leur terre une fois mort à l’aventure), la peur occasionnée par le départ pour l’inconnu (d’autres préféraient s’étouffer avec du sable à la plage ou s’étrangler avec leur chaînes) et tout ce que ces différents sentiments ont dû provoquer chez les différents acteurs de l’esclavage (esclaves : indignation, amertume, rancœur, désolation, résignation- mais aussi négriers : pouvoir, méfiance, prudence) sont les éléments les plus importants de la traite négrière.

À Ouidah aujourd’hui, on retrouve des descendants d’immigrés d’Abomey, serviteurs du Roi Tégbessou, d’esclaves déportés du Nigéria, des prêtres de l’oracle que le vice -roi d’alors, Félix Chacha de SOUZA, a fait venir du Nigéria aussi, d’esclaves affranchis venus du Brésil, de commerçants venus d’ailleurs pour faire fortune sur la côte. Tout ceci a défini l’organisation territoriale de la ville. Tous ces aspects sont à prendre en compte dans l’étude de la Route de l’Esclave. Par ailleurs, la plupart des patronymes se retrouvant à Ouidah ou à Savi aujourd’hui ont été des noms de circonstance ou déformés par l’appellation des européens et ont leur origine dans le développement du commerce de la traite. A travers le projet *La Route de l’Esclave*, l’UNESCO veut montrer l’ampleur et les séquelles de la tragédie humaine et aussi la richesse des traditions culturelles que les peuples africains ont forgées dans l’adversité, dans les arts, la musique, la danse et la culture au sens large.

1.4.2 Problème de la gestion actuelle de l’itinéraire

L’organisation pratique des visites est toujours un enjeu majeur de la gestion actuelle, mais l’office de tourisme de la ville de Ouidah mène des actions en vue de cadrer le guidage. D’ores et déjà, le port de badge par les guides a été instauré. Des actions de sensibilisation sont menées en direction des “récalcitrants” pour qu’ils se conforment aux nouvelles normes. De plus, des bâtisses telles que celle construite par le professeur Honorat Aguessy dans l’espace du mémorial de Zomachi⁹ (elle fait de l’ombre à l’espace attribué à la case Zomaï), l’Institut Régional de Santé Publique (IRSP) construite à proximité des sites, la pierre monumentale intitulée « Place CHACHA » (posée à environ deux mètres de la statue de la place aux enchères) diminuent la visibilité de l’ensemble. De plus, l’itinéraire se trouve dans un espace de vie quotidienne qui n’en facilite pas l’aménagement et la conservation suivant les mesures d’éligibilité exigées par l’UNESCO pour son inscription au patrimoine mondial.

En outre, l’initiative de l’État béninois conduite par le Ministère de la culture à travers la Direction du patrimoine culturel, visant à inscrire les sites marquants de la Route sur la liste du patrimoine mondial a été d’office le facteur de nationalisation du bien malgré qu’il n’existe pas encore un inventaire du patrimoine culturel du pays. Ainsi, c’est l’État qui se trouve au-devant de la scène pour l’administration du projet. La mairie de Ouidah, est reléguée au second plan et n’engage plus aucune action en faveur de ces sites. Pourtant, elle est habilitée de par les lois de 1999 sur la décentralisation et de 2007 sur la protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel à gérer les biens

⁹ Mémorial construit par le professeur Aguessy et ses confrères pour symboliser le maintien de la flamme allumée en opposition à la case zomaï à laquelle il est mutoyen.

patrimoniaux se trouvant sur son territoire et, a pris un arrêté municipal de protection de la Route de l'Esclave qui préconise la mise en place d'un comité technique local. Il est vrai que le comité en question n'a pas été mis sur pied jusqu'à présent ; de même, le Comité national de gestion des sites historiques liés à la traite négrière créé en 2001 par arrêté ministériel¹⁰ n'est plus fonctionnel. Il en est de même pour la coordination¹¹ du projet « la Route de l'Esclave ». Toutefois, un comité chargé de mobiliser des ressources touristiques a été mis sur pied en 2013 et veut instaurer un système de taxes sur les sites touristiques de la commune.

Un autre élément de cette gestion est que l'office de tourisme de Ouidah est actuellement en pourparlers avec les autorités locales des zones concernées pour la mise en place d'une association pour l'entretien des sites de la Route. Pour l'instant, les membres sélectionnés pour former l'assemblée constitutive ou le bureau constitutif sont le directeur de l'office, le chef du premier arrondissement de la commune de Ouidah, le chef du quartier Zoungbodji et les représentants de certaines collectivités familiales. L'association fonctionnera sur la base de taxes que l'Office prélèvera sur les prestations des guides assermentés par la structure (30% du revenu de chaque visite). La forme que devra prendre la redistribution des taxes n'a pas encore été déterminée.

D'un autre côté, il est essentiel que la mairie compte parmi son personnel, des techniciens de la gestion du patrimoine culturel et dispose d'un service chargé de la promotion des affaires culturelles. Sa création est prévue par le nouvel organigramme de la Mairie adopté en 2013. Il faut préciser à cet effet que certains agents de la Mairie ont bénéficié de formations organisées par l'Ecole du Patrimoine Africain (EPA) respectivement en 2011 à Abomey et en 2012 à Ouidah et Porto-Novo en plus des nombreux travaux effectués par l'Ecole dans le cadre de l'inscription de ce bien sur la liste du patrimoine mondial mais aussi lors de la mise en application du concept « Patrimoine culturel et Développement local ».

La Route de l'Esclave est un bien complexe en référence à son histoire dans un premier temps et ensuite, eu égard à la gestion qui en est faite. Et si déjà au niveau de la seule ville de Ouidah, un nombre important de difficultés sont rencontrées, on peut comprendre aisément pourquoi l'inscription d'un tel patrimoine est en instance « depuis 2001 avec deux rejets du dossier déjà »¹² puisqu'il s'agit d'un ensemble situé dans plusieurs localités avec des populations qui n'en ont pas fini avec des querelles historiques. Douze ans après le lancement formel du projet d'inscription, les sites retenus pour l'inscription continuent de fluctuer, les différentes parties prenantes sont difficiles à réunir autour d'une même table et les fonds pour poursuivre le processus manquent. Néanmoins, « une subvention a été obtenue de la convention France-UNESCO »¹³ et le dossier a été finalement confié entièrement à l'entreprise CRATerre pour le conduire à l'aboutissement.

¹⁰ Arrêté ministériel n°184/MCAT/DC/SG/COOR/PRES/SA du 02 Novembre 2001 portant création, attribution et fonctionnement du comité national de gestion des sites historiques et culturels liés à la traite des esclaves.

¹¹ Arrêté ministériel n°019/MCAT/DC/DA/SRH/SA du 26 Juin 2001 portant nomination du coordonnateur du projet « la Route de l'esclave » et son adjoint.

¹² Entretien avec le Professeur Olabiya J. YAI, le 14 Septembre 2013.

¹³ Entretien avec Monsieur SOGAN Richard, Directeur du patrimoine culturel, le

Le but visé par le projet de la Route de l'Esclave est une reconnaissance mondiale pour ce patrimoine qui de surcroît unit plusieurs nations sur plusieurs continents (Afrique, Amérique, Europe). La volonté des nations détenant un pan de ce bien collectif à se lancer dans une telle procédure s'en trouvera également renforcée. D'un autre côté, il vise un regain touristique pour le Bénin en général et pour cet itinéraire en particulier. Et qui dit touristes, dit retombées économiques. L'État viserait-il alors le même objectif que les communautés locales et les autorités de Ouidah à savoir les revenus économiques engendrés par ce patrimoine ? Les aspects culturels et historiques dans toutes ces différentes actions ne tendent-ils pas à être oubliés ? La transmission de l'histoire est-elle assurée aux jeunes générations avec toutes ces considérations ? Bien sûr, l'UNESCO a préconisé l'insertion de l'étude du phénomène de la traite négrière dans les programmes scolaires. Au Bénin, c'est à partir de la classe de 4^{ème} que cette étude commence. Mais cette étude est appuyée par quelles actions sur le terrain ? Quelle version de l'histoire est servie aux apprenants ? Et pourquoi les plus jeunes ne peuvent-ils pas être initiés à cette étude ?

L'économique est-il plus important que le maintien de la mémoire, le retour à notre passé pour la définition de notre présent, de notre futur et, de celui de nos enfants ? Il est vrai aussi que l'histoire est "têtue" et que les considérations historiques par rapport aux positions d'antan occupées par chaque acteur ne disparaîtra pas de sitôt. Mais qu'est-ce que les autorités centrales et locales font pour mettre les populations sur le chemin du pardon et de la réconciliation comme préconisé par l'UNESCO lors du lancement du projet « Route de l'Esclave » ? Quelles sont les mesures prises pour que l'histoire ne soit qu'en une seule version et qu'elle soit vraie ?

Telles sont les questionnements qu'on pourrait se poser à ce stade de l'état de lieux de la Route de l'Esclave -Bénin et par ricochet Route de l'Esclave-Ouidah.

Toutes ces préoccupations devraient trouver des réponses satisfaisantes avant qu'une inscription de cet ensemble sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ne soit réellement bénéfique au peuple béninois.

La traite négrière n'appartient pas qu'au passé, selon la directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova. Elle est notre histoire et a façonné le visage de nombreuses sociétés modernes, créant des liens indissolubles entre les peuples et les continents, transformant de manière irréversible le destin des nations, leur économie et leur culture¹⁴.

2 Revue bibliographique

2.1 Concept d'Esclavage

Selon la version numérique du dictionnaire Encarta (2009), l'esclavage est :

¹⁴ Discours du 23 Août 2012 pour la commémoration de l'abolition de l'esclavage.

- La condition de celui dont la main d'œuvre est exploitée et qui ne s'appartient pas ;
- Une situation de contrainte.

Historiquement, le terme « esclave » a des origines qui remontent à la péninsule ibérique, au Moyen Âge et à la Rome antique. Il désignait des personnes extérieures à la communauté. L'esclave est un étranger mis en servitude. Dans le Lévitique (XXV, 44-46), le Seigneur précise aux Hébreux ceci : « les serviteurs et servantes que tu auras viendront des nations qui vous entourent ; c'est d'elles que vous pourrez acquérir serviteurs et servantes. De plus, vous pourrez en acquérir parmi les enfants des hôtes qui résident chez vous, ainsi que de leurs familles qui vivent avec vous, et qu'ils ont engendrées sur votre sol : ils seront votre propriété et vous les laisserez en héritage à vos enfants après vous pour qu'ils les possèdent à titre de propriété perpétuelle. Vous les aurez pour esclaves, mais sur vos frères, les enfants d'Israël, nul n'exercera un pouvoir arbitraire ».

Dans le même ordre d'idées, pour justifier ce phénomène en Occident et dans le monde arabo-musulman, Aristote tient l'argumentaire suivant : « l'utilité des animaux privés et celle des esclaves sont à peu près les mêmes ; les uns comme les autres nous aident par le secours de leur force corporelle à satisfaire les besoins de l'existence (...). Ainsi la guerre est-elle en quelque sorte un moyen naturel, puisqu'elle comprend cette chasse que l'on doit donner aux bêtes fauves et aux esclaves qui, nés pour obéir, refusent de se soumettre (...). L'esclavage est donc un mode d'acquisition naturel, faisant partie de l'économie domestique »¹⁵.

Avec le temps, le concept a évolué. Des captifs, ce sont les asservis pour endettement qui sont devenus esclaves, notamment dans les sociétés où les ressources économiques sont bloquées et la main d'œuvre insuffisante. Ensuite, dans les sociétés de pénurie, il existait des non-libres absolus (esclaves stricto sensu), des libres absolus (les maîtres ou hommes libres) et des catégories intermédiaires où la libre disposition de la personne peut très bien coexister avec une condition de dépendance économique, ou un statut social inférieur à celui de l'esclave. Tel est le cas des colons antiques, des serfs médiévaux, des peones (?) de l'Amérique hispanique.¹⁶

L'esclavage est donc un type de relations sociales qui a existé dans toutes les régions du monde à toutes les époques ; « Il est antérieur à la structuration des premiers États en Mésopotamie. C'est là qu'on en trouve la première mention écrite : un contrat de vente d'un esclave de sexe masculin, daté des environs de 2600 avant Jésus-Christ. (...) »¹⁷

2.2 Concept de la traite

Selon la version numérique du dictionnaire Encarta (2009), la traite est un enlèvement ou trafic (d'êtres humains) effectué en d'une vente ou d'un commerce de prostitution. Dans le contexte historique africain (traite intra-africaine) la traite a été favorisée essentiellement par trois faits majeurs :

¹⁵ Aristote, « *Politique*, I,4,7 » in Atlas des esclavages : Traité, sociétés coloniales, abolitions de l'antiquité à nos jours, 2007, Ed. Autrement, p.4

¹⁶ Dorigny M.et Gainot B., *Atlas des esclavages : Traité, sociétés coloniales, abolitions de l'Antiquité à nos jours*, 2007, Ed. Autrement, p.4.

¹⁷ idem

- L'établissement de grandes formations étatiques dans les régions des savanes (Sahel pays du Zambèze, royaume du Kongo) ;
- L'existence d'un grand nombre de captifs dûe à la guerre permanente et aux razzias ;
- La conquête arabe offrant des débouchés à des intermédiaires de la traite.

Concernant la traite négrière (par contre, elle fut organisée sur le plan administratif par les grandes nations de l'époque lors de la découverte du continent noir et de ses bras valides par les occidentaux. La traite négrière qui a couru du XVI^e au XIX^e siècle, s'est faite suivant trois circuits distincts :

- La traite de l'Atlantique nord : elle a été la plus massive et fonctionnait suivant le schéma du « commerce triangulaire ». Le « triangle » fonctionnait ainsi : les navires chargés de marchandises destinées à l'achat des esclaves se rendaient (depuis l'Europe) sur les côtes d'Afrique où avaient lieu les transactions. Puis ils traversaient l'Atlantique pour rejoindre les Antilles ou le continent américain où étaient vendus les captifs. Les navires chargés des productions coloniales rentraient alors en Europe.
- La traite de l'Atlantique sud fonctionnait presque toujours en « droiture ». Les navires partaient du Brésil vers Luanda (Angola), Badagry (Nigéria), Cape Coast (Ghana), Elmina (Ghana), Aneho ou Ouidah (Bénin) chargés de productions locales ou importées par les Portugais, accostaient en Afrique où ils achetaient les captifs puis repartaient vers le Brésil ;
- La traite dans l'océan indien : les transactions se faisaient des côtes de Madagascar et d'Afrique orientale vers les îles, sans revenir aux ports d'Europe.

Selon Karl Marx, « l'Afrique avait été transformée en une garenne pour la chasse aux Noirs »¹⁸

La traite négrière transatlantique est unique dans l'histoire universelle de l'esclavage pour trois raisons :

- sa durée : environ quatre-cents (400) ans ;
- la nature des persécutés : visant exclusivement les hommes, les femmes et les enfants noirs africains ;
- sa légitimation intellectuelle : le développement d'une idéologie anti-noir et son organisation légale à travers le célèbre Code noir¹⁹.

La traite négrière a eu de nombreuses conséquences dont la plus importante fut le vide occasionné sur le continent par la déportation de ses bras valides et donc, de la génération active qui devait se charger de rendre l'Afrique prospère. En effet, « Les données statistiques sont désormais admises (...) : entre 12 et 13 millions d'Africains ont été embarqués à bord des négriers européens, toutes destinations confondues, avec un taux de mortalité moyen de l'ordre de 15%. Le nombre de victimes en Afrique, du

¹⁸ S.U Abramova, « *Les Aspects idéologiques, doctrinaux, philosophiques, religieux et politiques du commerce des esclaves noirs* » in *La traite négrière du XV^e au XIX^e siècle*, UNESCO, 1999, p.25

¹⁹Le code noir est un recueil d'une soixantaine d'articles qui a été publié plusieurs fois en 1865. Il rassemble toutes les dispositions réglant la vie des esclaves noirs dans les colonies françaises.

fait direct de la traite européenne, est impossible à évaluer avec précision, faute de sources, mais en l'état actuel des recherches il est estimé entre quatre à cinq fois le nombre de captifs embarqués. »²⁰

Selon l'historien Jean-Michel Deveau, la traite négrière et par conséquent l'esclavage, qui dura du XVI^e au XIX^e siècle, constituent l'une des « plus grandes tragédies de l'histoire de l'humanité en termes d'échelle et de durée ».

Sur le plan économique, la traite négrière a joué un rôle fondamental pour l'essor des continents européen et américain. Dans son ouvrage *Le Capital*, Karl Marx cite les mots d'un éminent historien spécialiste de la période coloniale en disant : « c'est l'agriculture des Indes occidentales, productrice pendant des siècles de richesses fabuleuses, qui a englouti des millions d'hommes de race africaine ».²¹

Par ailleurs, les études circonscrites de Simone Berbain, Gaston Martin et Pierre Boule montrent qu'en ce qui concerne Nantes, Rouen et Montpellier, la demande de produits bon marché exigés par les marchands d'esclaves a stimulé la croissance de la grande industrie au XVIII^e siècle. L'exportation des toiles allemandes vers la côte d'Afrique par l'intermédiaire des marchands d'esclaves anglais et européens a aussi ouvert des débouchés importants aux industries textiles de Westphalie, de Saxe et de Silésie²².

En outre, le commerce extérieur, en particulier avec les Amériques, fut le secteur le plus dynamique de toute l'économie (le commerce de la France avec les colonies décupla entre 1716 et 1787) ; les besoins des territoires d'outre-mer eurent pour effet de stimuler la croissance de nombreuses industries, et de renforcer la spécialisation et la division du travail.

Non seulement la traite des Noirs a ralenti le développement des économies africaines par ses effets démographiques et par les bouleversements qu'elle a déclenchés, mais le phénomène a également empêché l'expansion d'échanges « normaux » entre l'Afrique et le reste du monde à une époque où ces échanges étaient un puissant moteur de développement économique dans un certain nombre de pays. Le fait pour l'Afrique d'avoir été privée des effets bénéfiques de ce type d'échanges à cause du trafic d'esclaves représente pour les économies africaines un manque à gagner des plus considérables.

2.3 Concept La Route de l'Esclave

La Route de l'Esclave appartient à la catégorie des itinéraires culturels. Selon la charte des itinéraires culturels de l'ICOMOS, l'un des organes consultatifs du Comité du Patrimoine Mondial (CPM), « un Itinéraire Culturel est une voie de communication terrestre, aquatique, mixte ou autre, déterminée matériellement, et possédant une dynamique et des fonctions historiques propres au service d'un but concret et déterminé. L'Itinéraire Culturel doit aussi réunir les conditions suivantes :

²⁰ Dorigny M. et Gainot B., *Atlas des esclavages : traités, sociétés coloniales, abolitions de l'Antiquité à nos jours*, 2007, Ed. Autrement, p.20

²¹ S.U Abramova, « Les Aspects idéologiques, doctrinaux, philosophiques, religieux et politiques du commerce des esclaves noirs » in *La traite négrière du XV^e au XIX^e siècle*, UNESCO, 1999, p.26

²² Idem, p.70

- a) apporter le témoignage de mouvements interactifs de personnes et d'échanges pluridimensionnels continus et réciproques des biens, des idées, des connaissances et des valeurs sur des périodes significatives entre peuples, pays, régions ou continents ;
- b) avoir apporté une fécondation mutuelle, dans l'espace et dans le temps, des cultures impliquées, qui se manifeste tant dans son patrimoine tangible comme intangible.
- c) avoir intégré dans un système dynamique les liaisons historiques et les biens culturels associés à son existence. »

C'est sur proposition d'Haïti et de quelques pays africains, notamment le Bénin, que la Conférence générale de l'UNESCO a approuvé lors de sa vingt-septième session en 1993, la mise en œuvre du projet **La Route de l'Esclave** (Résolution 27C/3.13).

Le projet brise le silence qui entoure la traite négrière et l'esclavage qui a touché tous les continents et causé de grands bouleversements qui ont façonné nos sociétés contemporaines. L'étude des causes, des modalités et des conséquences de l'esclavage et de la traite négrière aide également à mieux comprendre les diverses histoires et les patrimoines issus de cette tragédie mondiale²³. L'organisation a fondé à cet effet un comité scientifique international pour ce projet. Ce comité a pour mandat d'examiner la question entière du commerce des esclaves et son impact économique, social et politique dans un certain nombre de pays, ainsi que comme moyen de promotion du dialogue interculturel. La base de l'étude est l'importance des archives. Dans ce cadre, l'UNESCO a mis en place, en 1999, le projet des archives du commerce des esclaves financé par l'Agence Norvégienne pour la Coopération en faveur du développement (NORAD.) Ce projet vise à rendre accessibles et à sauvegarder les documents d'archives originaux relatifs au commerce transatlantique des esclaves et à l'esclavage dans le monde. Une session de formation et un séminaire ont été organisés à Porto Novo au Bénin entre le 7 avril et le 2 mai 2003 avec Madame Elise Paraiso, ancienne directrice des Archives Nationales du Bénin comme organisatrice et M. Bachr comme consultant. Vingt (20) participants ont été réunis représentant respectivement, le Bénin, le Burkina-Faso, le Cap-Vert, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Mali et le Niger. Cette mission a permis la numérisation de correspondances et de rapports politiques relatifs à la traite jusqu'alors épars et la mise en place du site web des Archives Nationales du Bénin. En outre, les Actes de Ouidah ont été publiés par les Editions UNESCO en 1998 sous le titre "La chaîne et le lien: une vision de la traite négrière".

Tandis que le concept de « Route » reflète les dynamiques des mouvements de populations, de civilisations et de cultures, celui « d'esclave » se concentre non seulement sur le phénomène universel de l'esclavage mais aussi sur les traites négrières transatlantiques, de l'Océan Indien et transsahariennes. « Le projet de la Route de l'esclave est une initiative hautement ambitieuse, dont la vision s'ancre résolument dans le futur, dans la mesure où elle contribue à long terme à améliorer la compréhension mutuelle et le dialogue interculturel. Le défi du « vivre ensemble » dans nos sociétés

²³ www.wikipedia.org

multiculturelles implique la reconnaissance du passé et de la mémoire de chaque individu, et, en même temps, le partage d'un patrimoine commun, afin de dépasser les tragédies passées».²⁴

Il est composé de quatre programmes principaux :

- un programme de recherche scientifique s'appuyant sur un large réseau d'institutions et de spécialistes à travers le monde (lutte contre le racisme, la discrimination et la xénophobie) ;
- un programme pédagogique et éducatif intitulé « Briser le Silence » s'appuie sur un réseau de plus de 7000 écoles associées dans le monde pour encourager l'intégration de l'enseignement de cette tragédie dans les curricula scolaires ;
- un programme pour la promotion des cultures vivantes et des expressions artistiques et spirituelles ;
- un programme sur l'identification et la préservation des lieux et archives écrites et orales liées à la traite négrière (Archives du commerce des esclaves) et sur le développement d'un tourisme de mémoire²⁵

A travers ce projet, l'UNESCO souhaite faire de la tragédie qu'a été la traite négrière transatlantique, une question universelle qui serait traitée dans l'ensemble des livres d'histoire du monde. « Il s'agit également de donner toute sa place à l'historicité du continent africain car, au-delà de l'afro-pessimisme nourri de mémoire courte, aucun problème majeur actuel de l'Afrique n'est tout à fait étranger à la saignée brutale et à la violence inouïe de la traite négrière transatlantique : ni le sous-développement économique, ni une certaine culture de violence, ni la désarticulation sociale et familiale constatés dans cette partie du monde »²⁶.

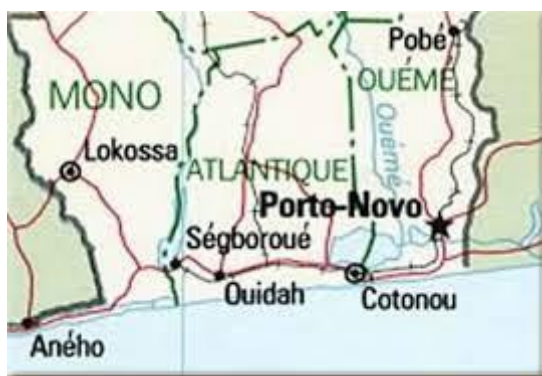
Comme une réponse à l'intérêt grandissant et aux espérances générées par le lancement en 1994 du projet de la Route de l'esclave, la conférence générale a fait du 23 août, par sa résolution 29/C40 **la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition**. Réaffirmer des faits historiques, développer une solidarité internationale, promouvoir la tolérance et les droits de l'homme par la mobilisation et l'implication de toutes les parties prenantes (États membres, organisations internationales et organisations non gouvernementales, société civile et secteur privé) constituent les principaux enjeux de cette célébration.

²⁴ Prononcé par M^{me} Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, à l'occasion de la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition, 23 août

²⁵ http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=32282&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html, consulté le 21 Septembre 2013.

²⁶ Doudou Diène, ancien directeur de la Division des projets interculturels et interreligieux de l'UNESCO

2.4 « Ouidah, Ville d'histoire »



2.4.1 Présentation générale de la ville

Située entre 2° et 2°15 de latitude Est et, 6°15 et 6°30, dans le département de l'Atlantique, la commune de Ouidah s'étend sur une superficie de 364 km². Elle est limitée :

- au sud par l'Océan Atlantique,
- à l'est par la commune d'Abomey-Calavi ;
- à l'ouest par la commune de Grand-Popo ;
- et au nord par les communes de Kpomassè et Tori-Bossito.

Située au sud-ouest du Bénin, la commune de Ouidah appartient à l'ensemble géographique qu'il est convenu d'appeler « zone humide ». Elle jouit d'un climat soudano-guinéen, caractérisé par deux saisons de pluie alternées de deux saisons sèches à durées inégales.

La commune de Ouidah compte dix (10) arrondissements subdivisés en soixante (60) quartiers de ville et villages. La toponymie des localités révèle un fond culturel et historique très riche. Chaque quartier de ville est dirigé par un chef de quartier, pendant que chaque village est dirigé par un chef de village. Ces deux chefs sont sous l'autorité d'un chef d'arrondissement élu et membre du conseil communal. Avec les élections locales de décembre 2002, Ouidah a été dotée d'un organe délibérant, le conseil communal de 17 membres élus pour 5 ans et d'un organe exécutif constitué par la mairie et les bureaux d'arrondissement.

L'administration de la mairie est dirigée par le maire et ses deux adjoints, tous membres du conseil communal. Ils sont les garants de l'application des décisions du conseil communal, et sont responsables de l'administration et du développement communal.

2.4.2 Aperçu historique de la ville

« Ouidah, Wida, Whydah, Juda, Adjuda, voire Fida, selon les graphies et les prononciations, le nom de cette ville résulte en fait de la mauvaise prononciation par les Européens du mot Houéda ou Xwéda,

nom du groupe ethnique adja qui, au cours d'un long processus migratoire amorcé depuis Tado²⁷, s'est installé au XV^e siècle sur les rives du lac Ahémé. »²⁸ Le véritable nom de la ville est enfaite « Glexwe » ou « Gléhoué » : « le Roi KPASSE qui régna de 1530 à 1580 décida de construire sa résidence près de la plage pour pouvoir mieux contrôler les travaux agricoles sur les terres qu'il possédait dans ces environs. Il appela ce lieu GLEXWE (la maison de la ferme) ». ²⁹ Cette appellation a été maintenue jusqu'à nos jours dans la langue autochtone FON, principale langue parlée à Ouidah.

On peut cinder l'histoire de Ouidah en différentes époques :

- « Royaume Houéda ou Juda de 1500 à 1726, soit 226 ans ;
- Domination Fon ou Dahomey de 1727 à 1892, soit 165 ans ;
- Depuis le 17 Novembre 1892, Ouidah vit sous le drapeau de la France. »³⁰

La ville de Ouidah est un ensemble composites de patrimoines matériels et immatériels. Elle jouit d'une grande richesse culturelle qui part de l'histoire de la traite et du brassage dont il a été question dans la période et après, aux différents cultes vodoun (Sègbolissa, Hèbiosso, Sakpata, Vodun Dangbe, Hou...) ³¹ à la fête des jumeaux³², aux différents sites érigés lors de Ouidah 92 et du lancement du projet « La Route de l'Esclave » par le Directeur Général de l'UNESCO, Federico Mayor et le Président de la République du Bénin d'alors, Nicéphore Dieudonné SOGLO en 1994.

En effet, l'installation des européens (portugais, français, anglais, hollandais...) fit de Ouidah, la principale ville du royaume de Sahé. La construction du fort français dénommé « Fort royal Saint-Louis-de-Grégoy » en 1671 impulsa fortement le commerce des esclaves qui enrichissaient non seulement les Européens mais aussi les Rois Houéda.

La fin du XVII^{ème} siècle correspondant à la période de développement du commerce sur le plan international, plusieurs nations européennes se sont établi sur les côtes africaines. C'est ainsi que les Portugais construisirent leur fort « São João Baptista d'Ajuda » en 1680, les Anglais érigèrent le « Fort William's » au XVII^è siècle, les Danois construisirent un fort au quartier Sogbadji. Tous ces édifices étaient protégés par un fossé garni de bastions chargés de canons pour assurer leur défense en cas d'attaque.

Pour perpétuer la mémoire de toutes ces périodes de l'histoire du Royaume de Sahé et de la ville de Ouidah, des autels furent aménagés en l'honneur du Roi Kpassè dans le quartier Tovè où il fut inhumé,

²⁷ Petit village au sud-ouest du Dahomey, qui représente dans l'histoire des peuples du sud-Danxomé le berceau de la tradition Adja, Houéda Fon et Goun

²⁸ Vignonde J-N, « *Ouidah, port négrier et cité du repentir* » in Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique mis en ligne le 01 octobre 2005, consulté le 12 septembre 2013. URL : <http://chrhc.revues.org/1542>

²⁹ de SOUZA M, *Regard sur Ouidah*, 2000, p.4

³⁰ AGBO C, *Histoire de Ouidah du XVI^e au XX^e siècle*, Les presses universitaires, 1959, pp.11-12

³¹ Ouidah forme avec la ville d'Abomey le berceau du Vodun au Bénin. C'est la religion traditionnelle du pays. Chez les Fons, on croit à l'existence d'une âme "Lindon ou Sê" immortelle qui se retrouve au pays des moorts avec parents et amis.

³² Chez les Fons au Bénin un culte particulier est voué aux jumeaux. En dehors des cérémonies que chaque famille peut organiser, on célèbre chaque année à Ouidah, le 1^{er} dimanche du mois d'octobre la fête nationale des jumeaux.

du patriarche Kpatè³³ dans une concession ancestrale, lieu de sa sépulture, située au quartier Ahouandjigo et, de la ville de Gléhoué-Ouidah dans le secteur « Gléhouéto » au quartier Sogbadji.³⁴

Par ailleurs, Ouidah a été l'objet d'un mélange de traditions et de cultures étrangères. En effet, aux traditions ancestrales des Houéda se sont ajoutés les pratiques des communautés fon, yoruba, adja et des affranchis de toutes les ethnies qui s'y sont établis. C'est ainsi que le culte du Vodun-Orixa³⁵ imprègne toute la vie sociale et que les mânes des ancêtres jouent un rôle important dans la vie de chacun. À Ouidah, il existe une profonde mémoire collective faite de liens invisibles qui unissent les morts et les vivants. Tout autour de ce culte, il existe par ailleurs, un puissant réseau d'esprits représentant toutes les forces de la nature. La pierre, l'arbre, le feu, en un mot, chaque élément naturel est doté d'une âme à Ouidah.

Les principales divinités qui régissent le vécu des populations dans la ville sont : la déesse de la Mer, ainsi que le python et le Serpent arc-en-ciel Aïdo-Hwédo. Elles jouent un rôle considérable dans l'imaginaire artistique des décorateurs des temples.

« Ouidah, c'est d'abord une mentalité, une carte d'identité culturelle profondément marquée par le syncrétisme religieux ».³⁶

À tout cela s'ajoute le patrimoine tant matériel qu'immatériel afro-brésilien dont la ville a hérité au retour des esclaves affranchis. Parmi les résidences construites sur le modèle architectural afro-brésilien, quelques-unes se font inévitablement remarquer : la résidence de SOUZA, la villa ADJAVON, le fort portugais. Les danses telles que « le burian », « le kaleta », les noms de famille à consonance portugaise (de SOUZA, d'OLIVEIRA, do SANTOS, da MATHA...) témoignent de l'intégration des rites, cultures et même patronymes dans la vie quotidienne des Ouidahniens.

« La ville de Ouidah apparaît comme un véritable condensé culturel du Bénin à travers un melting-pot très original de peuples, de croyances, de pratiques et valeurs culturelles »³⁷.

Le regroupement de certaines entités socioculturelles est souvent localisé par quartier.

Dans les quartiers Brésil, Zomaï et Docomè, sont regroupés les Africains-Brésiliens communément appelés Afro-brésiliens et les descendants des commerçants portugais communément appelés « Agouda » ainsi que leurs protégés, alliés et apparentés.

À Tovè, Ahouandjigo et Fonsramè, se concentrent les Fon, les Xweda et les descendants des métis français. Les quartiers Abata et Maro abritent les Nagot-Yoruba et les anciens affranchis revenus du Brésil après 1830 ;

³³ Kpatè est le cultivateur qui vit accoster pour la première fois des européens sur les côtes de Ouidah : c'était des portugais ; il leur fit alors un signe du drapeau blanc pour leur souhaiter la bienvenue.

³⁴ AGBO C, *Histoire de Ouidah du XVI^e au XX^e siècle*, Les presses universitaires, 1959, pp.48-49

³⁵ Divinité afro-américaine originaire d'Afrique et plus précisément des traditions religieuses yoruba au Nigéria et au Bénin. Il représente les forces de la nature et a été introduit en Amérique par le phénomène de la traite des Noirs

³⁶ Tidjani Serpos N, Ouidah 92, Ministère de la culture et de la communication du Bénin, p.4

³⁷ DOSSOU S (2011), « Ouidah, sauvegarde et mise en valeur du patrimoine culturel lié à la traite : l'exemple d'un projet pilote de conservation de patrimoine architectural de style afro-brésilien », mis en ligne le 13 Février 2013, consulté le 16 Septembre 2013. URL <http://insitu.revues.org/10118> ; DOI 10.4000/insitu.10118

Aujourd'hui, Ouidah compte approximativement cinq groupes communautaires principaux : les Xueda, les Fon, les Wemenu, les Afro-brésiliens, les Nagot-Yoruba.

2.4.3 *Patrimoine culturel et développement local dans la ville de Ouidah*

« La valorisation, la gestion et la protection du patrimoine culturel représentent un enjeu culturel, social et économique pour le développement des territoires. Ces actions contribuent à lutter contre la pauvreté, à améliorer la qualité de vie des habitants et à renforcer la cohésion sociale à travers le renforcement du sentiment d'appartenance et de fierté des populations locales, la création d'emplois, la génération de revenus dans les filières de la construction, du tourisme, de la restauration, de l'artisanat, etc ³⁸ ». Le patrimoine constitue aujourd'hui le socle du développement et a une valeur économique considérable. Il est rattaché aux communautés locales et ne saurait donc être sauvegardé et valorisé sans leur concours.

L'Ecole du Patrimoine Africain (EPA) a organisé à cet effet en 2012, un cours technique intitulé « Patrimoine culturel et développement local » du 02 au 20 Juillet à Ouidah et du 10 au 28 Septembre à l'EPA avec pour participants quarante-huit élus locaux, conseillers municipaux, secrétaires généraux et techniciens en provenance du Bénin, du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal répartis en deux groupes de vingt-quatre.³⁹

Ces cours ont pour objectif de mieux outiller les acteurs et techniciens des collectivités locales pour la gestion du patrimoine culturel de leurs communes. À l'issue des séances de formation, il a été élaboré des plans d'actions pour des propositions de réhabilitation et d'aménagement du temple des pythons « Dangbéhouè » et environs, de la place de Sogbadji, de la résidence de l'ex-commandant de cercle de Ouidah au quartier Zomaï, et des lieux de mémoire de Zoungbodji à Ouidah, en vue de leur bonne conservation et gestion pour le développement local de la ville.

En outre, le projet intitulé « Patrimoine culturel et développement local, programme de renforcement des capacités sur le thème de la protection, valorisation et gestion durable du patrimoine culturel » (Janvier 2010- Décembre 2012), cofinancé par l'Union Européenne et l'Association Internationale des Maires Francophones a pris en compte lors de son étude, le Bénin et a fait un état des lieux de sa situation en la matière avant de proposer des outils de formation dans le domaine du patrimoine. Lancé lors du sommet « Africités 2003 » à Yaoundé, il a pour ambition d'impulser à terme, l'inscription des sites africains sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Par ailleurs, un patrimoine répertorié, conservé et valorisé permet de renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté voire de dignité des populations locales, sans compter les opportunités d'emplois et la génération de revenus pour les populations locales. Cet aspect économique de la culture ne sera possible que grâce à des efforts de collaboration entre les États, chargés de la législation, et les

³⁸ AIMF (2012), *Patrimoine local et Développement local : Activité 1, Recherche et analyse, Approfondissement de la connaissance, enquête, étude* Avril 2012.

³⁹ La lettre de l'EPA, octobre-novembre 2012, n°26.

communautés et les citoyens, mieux à même d'identifier leur propre patrimoine. Ainsi, comme précisé dans la *Monographie de la commune de Ouidah*⁴⁰ réalisée avec l'appui de la mission de la décentralisation, le Programme d'appui au Démarrage des Communes (PRODECOM) et le cabinet Afrique Conseil, la mise en valeur touristique pourra être une source de recettes financières multiples : droits d'entrée des sites visitables et des musées, vente de visites guidées, d'objets dérivés, documents et photos, artisanat. Elle est aussi l'occasion de retombées économiques induites bien plus importantes : dépenses effectuées par les visiteurs pour l'hébergement, la restauration, les transports. De plus, pour les collectivités, elle est encore une source de revenus par les taxes perceptibles (sur le séjour, les transports, les sociétés de tourisme), et génératrice d'emplois pour les professionnels : emplois liés aux travaux de réhabilitation ou d'entretien du patrimoine (artisans locaux et entreprises du bâtiment) ou à son exploitation (chercheurs, administrateurs, professionnels de la promotion et de la communication, jardiniers et gardiens, etc.), mais aussi professionnels de l'hôtellerie et de l'accueil touristique.

Un autre avantage non moins négligeable du patrimoine est l'utilisation des ressources locales (matériaux, savoir-faire, organisation de la construction) et leur adaptation aux besoins contemporains. Elle permet dans de nombreux cas de réduire les coûts d'investissement et de production.

Toutefois, il faudra faire attention à ne pas occulter la fonction primordiale du patrimoine au détriment de cet aspect ci-dessus mentionné ; la culture, c'est d'abord et avant tout un bien collectif, auquel les membres du groupe ont accès, parce qu'il s'agit d'une histoire ou de savoirs partagés. Ils se reconnaissent et se distinguent des autres groupes sociaux à travers elle. C'est l'essence de la diversité.

Il importe donc que ces biens soient patrimonialisés pour qu'ils puissent perdurer mais aussi, être revivifiés.

Les membres du conseil communal de Ouidah, conscients de la nécessité et recherchant l'adoption d'une politique de développement dynamique, harmonieux et consensuel répondant aux aspirations profondes des populations, ont mis sur pied un organe de concertation et de collaboration avec quelques organisations de la société civile de la ville de Ouidah. Ce cadre de concertation vise à regrouper les forces économiques, intellectuelles et associatives de la Commune autour des actions de développement.

La coopération décentralisée est initiée avec deux villes françaises : Melum- Poinçonnet et Ville-Neuve d'ASQ .

⁴⁰PADC/ AFRIQUE CONSEIL (2006), Monographie de Ouidah, 38p.

3 Démarche méthodologique

3.1 Présentation de la structure d'accueil du stage

Pour mener à bien nos recherches, nous avons effectué le stage de fin de formation à l'Ecole du Patrimoine Africain situé à Porto-Novo, capitale politique du Bénin. Elle est un établissement universitaire de 2^{ème} cycle à vocation internationale spécialisé dans la conservation et la médiation du patrimoine tangible et intangible. L'EPA a été créée en 1998. Depuis, elle forme des professionnels de vingt-six (26) pays francophones, hispanophones, lusophones en matière de gestion du patrimoine culturel. L'Ecole, en plus de ses missions principales, a diversifié ses activités et s'occupe maintenant aussi du patrimoine bâti, de l'immatériel mais aussi des bibliothèques et archives⁴¹. Ses principaux organes sont : la direction, l'administration comptable, l'infothèque Cesare Brandi, le mini-musée. Les activités de l'EPA sont réparties à travers cinq pôles :

- Pôle Editions et Communications;
- Pôle Formations et Recherches;
- Pôle Territoires et Patrimoines;
- Pôle Musée et Patrimoine immatériel ;
- Pôle Projets spéciaux.

Durant le stage, nous avons pu faire une revue documentaire et collaborer avec certains des cadres de la structure au niveau de chaque Pôle d'activités.

Il est à préciser que par rapport à notre thème, le lieu de stage choisi n'est probablement pas le mieux adapté. Mais, en termes de professionnalisme, d'expériences et de ressources documentaires concernant notre sujet d'étude, l'école est outillée pour répondre à nos attentes. Ce stage nous a alors été très bénéfique pour l'organisation de notre travail et le recueil d'informations utiles.

Des descentes périodiques ont été effectuées en outre sur Ouidah, en direction de la Mairie, l'office du tourisme et des populations locales. A Cotonou, des entretiens ont été menés avec les autorités ministérielles et les techniciens chargés de la culture.

3.2 Méthodologie de recherche

Le travail que nous nous proposons de réaliser est une recherche qualitative. Elle nous a amené à faire de la recherche documentaire, à effectuer des enquêtes sur la base de guides d'entretien et de questionnaires. Nous avons fait part des difficultés rencontrées sur le terrain et procédé à l'analyse des données recueillies pour finir. Nous avons aussi fait des entrevues avec des personnes ressources sélectionnées. La méthode utilisée est la boule de neige. Les universitaires et personnes ressources qui ont fait des recherches sur le thème ainsi que les professionnels de l'Ecole du Patrimoine Africain ont

⁴¹ www.epa-prema.net, consulté le 02 Octobre 2013.

été interviewés. Les réponses de chacun d'entre eux nous ont permis d'affiner la recherche et de préciser notre problématique pour envisager les solutions idoines.

La population mère est constituée du personnel de la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) du ministère chargé de la culture, de la mairie de Ouidah, de l'office du tourisme de Ouidah et de la population de la ville. Pour l'enquête auprès de la population, un échantillon a été constitué sur la base des informations reçues des différentes autorités et personnes ressources. Un questionnaire a été adressé au personnel de la Direction du Patrimoine Culturel (DPC), de la mairie de Ouidah, de l'office du tourisme de Ouidah (OTO). Le second questionnaire a servi à recueillir des informations auprès de la communauté locale de la ville de Ouidah. L'échantillon étudié a été obtenu sur la base d'un tirage au sort.

3.3 Analyse et interprétations des données recueillies

Dans le cadre de notre travail, une visite des sites a été effectuée. En outre, les entretiens réalisés auprès des différentes catégories d'interviewés nous ont permis d'avoir les réponses à nos différentes interrogations. Au niveau des professionnels de l'Ecole et des personnes-ressources interviewées sur la base du guide d'entretien, les principales questions sur lesquelles nous nous sommes concentrés sont :

- Quelle est la situation actuelle de la Route de l'Esclave- Ouidah ?
- Est- ce que les populations locales de la ville ont conscience de la signification des sites de mémoires réalisés à cet effet ?
- Qui est chargé de l'entretien des sites à Ouidah ?
- Qu'en est-il de l'entente au niveau des populations aujourd'hui par rapport à ce patrimoine commun (descendants d'esclavagistes et d'esclaves, de serviteurs étrangers du Roi) ?
- Quelles sont les activités engagées pour la sauvegarde et la valorisation des sites à Ouidah ?
- Quelles mesures faut-il prendre pour améliorer la gestion actuelle des sites ?
- Quels sont les bénéfices socio-économiques que tirent les populations de la gestion actuelle de ces sites ?
- Quelles stratégies adopter pour encourager l'attachement des populations locales aux sites et donc leur participation dans le processus de gestion ?

Certaines de ces questions ont été discutées aussi avec les autorités ministérielles et les personnes ressources rencontrées à Ouidah.

Les autorités ministérielles qui ont pu être rencontrées sont le directeur de cabinet du ministère chargé de la culture et le directeur du patrimoine culturel. Deux responsables au niveau de la direction du patrimoine culturel ont aussi été interviewés : le chef du service des monuments et sites et le chef du service pour la promotion des musées.

Les questions supplémentaires qui leur ont été posées sont :

- Quelles sont les localités du Bénin où se trouvent les sites liés à la Route de l'Esclave?

- À Ouidah, quels sont les sites concernés par le circuit de la Route ?
- Quelles sont les mesures prises par votre institution pour assurer la protection et la promotion de ce bien ?
- En quoi consiste la promotion qui vous lie à l'autorité communale de Ouidah en matière de prise de décision pour la gestion de votre patrimoine culturel local ?
- Comment pensez-vous qu'on peut régler le problème de l'improvisation des guides sur le circuit ?
- Quels sont les bénéfices socio- économiques que tirent les populations de cette gestion ?
- Que peut-on faire pour maximiser cette part de bénéfice d'après vous ?

La principale difficulté que nous avons eue lors des entretiens a été la non-disponibilité des autorités communales de Ouidah. Elles n'ont pas pu être interviewées hormis le directeur de l'office de tourisme qui a rang de chef service de la Mairie. Il a donc été soumis au même questionnaire que les autorités ministérielles. Par ailleurs, des personnes ressources (voir la liste en annexe) ont été rencontrées dans la ville, de même que des guides à l'office de tourisme de Ouidah.

En plus de certaines questions posées aux autorités qui sont ressorties dans les discussions ici, les entrevues ont tourné autour des préoccupations ci-après :

- Que pensez-vous qu'on peut améliorer dans la gestion actuelle qui est faite de cet itinéraire culturel?
- Par quel moyen ou activité pensez-vous qu'on puisse vous impliquer dans la gestion de ce patrimoine pour que ce soit profitable à tout le monde ?
- Que pensez-vous de la mise sur pied d'une association de sauvegarde et de mise en valeur pour une gestion participative de la Route de l'Esclave ?
- Comment pensez-vous qu'on peut intéresser les tous-petits et les jeunes pour maintenir la mémoire par rapport à ce phénomène troublant de l'histoire ?
- Comment pensez-vous qu'on peut régler le problème de l'improvisation des guides sur le circuit ?
- Quels sont les avantages et intérêts socio-économiques que les populations tirent de la gestion de ce bien ?
- Avez-vous des propositions pour une meilleure gestion de la Route ?

Au niveau des habitants de la ville, les résultats du recensement de la population 2013 dans la commune de Ouidah n'ont pas pu être connus vu que les autorités communales n'ont pas pu être rencontrées. Un échantillon de 20 personnes a donc été choisi pêle- mêle dans les trois principaux arrondissements concernés par les sites liés à l'esclavage : Savi, Arrondissement 1, Djègbadji.

Les questions essentielles pour nous étaient :

- La Route de l'Esclave a été réalisée pour rappeler quel fait historique?
- En tant qu'individu, que faites-vous pour participer à la conservation de la mémoire et donc des sites par rapport au phénomène de la traite négrière ?

- Quels sont les avantages et intérêts que vous tirez de ce site ?

Les réponses issues de nos différents entretiens nous ont permis de rendre réaliste et pratique le modèle de gestion proposé qui, de fait, est basé sur des éléments déjà existants. Elles nous ont permis en outre d'accorder l'importance qu'il faut à la charge immatérielle et ses implications dans la traite négrière. Une vue d'ensemble de la Route de l'esclave a pu être faite. La tolérance des populations les unes par rapport aux autres a été abordée à Ouidah comme suggéré par le directeur de cabinet du ministère chargé de la culture, Monsieur Michel NAHOUAN. Des mesures devant favoriser une gestion participative et la transmission de ce patrimoine aux plus jeunes nous ont également été développées.

A travers ces interviews, il est ressorti par ailleurs que l'aspect culturel et historique de ce bien était primordial par rapport à l'aspect économique et qu'une attention particulière devait être accordée à son maintien et sa préservation. Les bénéfices socio-économiques sont importants puisque le patrimoine culturel est aussi générateur de devises. Il est une source de revenus pour les populations à divers niveaux. La culture fait intervenir plusieurs autres domaines d'activités. Elle peut donc engendrer des ressources considérables si son utilisation est organisée. Pour l'instant à Ouidah, le patrimoine culturel en général et la Route de l'Esclave en particulier, n'est pas géré selon une méthode organisationnelle conçue et élaborée. Sa gestion actuelle, si elle n'est pas réajustée, ne sera axée que sur les retombées économiques auxquelles elle pourrait être sujette. Ayant pris conscience de ce fait, le modèle que nous nous proposons d'élaborer servira beaucoup plus à permettre d'avoir toujours à l'esprit l'importance que requiert ce patrimoine pour l'histoire et d'entreprendre des mesures justes et adaptées pour sa préservation et sa valorisation. L'aspect concernant les bénéfices socio-économiques n'a pas été mis en exergue parce qu'il faut s'assurer en premier lieu que les différentes parties prenantes ont conscience de l'intérêt de la conservation de ce bien. Et comme l'a souligné le professeur Olabiyi Joseph YAÏ lors de son entretien, « nous ne pouvons pas parler de connaissance à Ouidah si l'État même n'a pas conscience de ce bien. » Il renchérit en disant que « le but principal du projet la Route de l'Esclave est de briser le silence sur cette partie de notre histoire indûment négligée et, rapprocher l'Afrique de sa diaspora ». Pour Monsieur Baba KEITA, directeur de l'Ecole du Patrimoine Africaine (EPA), il est important de savoir ce que « les gens de Ouidah retiennent en mémoire par rapport à la traite ». Du même avis que le socio-anthropologue Emile OLOGOUDOU, il trouve en outre qu'on devrait « s'appesantir sur la définition même de la Route de l'Esclave et sa lecture de par les descendants d'esclavagistes, d'esclaves et de la population non concernée qui n'a fait qu'observer de loin ».

Parlant de la nécessité d'implication des populations locales dans le processus de gestion de la Route, le professeur Olabiyi Joseph YAÏ trouve qu'il faudrait arrêter de marginaliser les populations et commencer à leur attribuer de vrais rôles pour la conservation du patrimoine. Il en a profité pour souligner l'intérêt qu'accorde l'UNESCO à ce projet et les actions qu'elle entreprend à cet effet. Dans sa stratégie globale, elle prône la gestion participative avec les populations locales. Le géographe

Edouard KOUTINHOIN renchérit ce principe et affirme que « rien de durable ne peut se faire sans un rapport aux communautés locales. » Elles sont détentrices du patrimoine culturel et, en ce qui concerne le patrimoine de la traite, « il faut expliquer ce que ça a été et savoir comment avancer. »

C'est dans le même ordre d'idées que le directeur de l'office de tourisme se met dans la dynamique d'une approche participative basée sur les données du milieu pour ce qui est de la gestion de la Route. Cette approche, selon lui, sera de nature à améliorer les revenus des populations si elle est combinée avec une politique de promotion de la destination - Ouidah et le développement du e-tourisme. Dans l'état actuel des choses, les revenus issus de la visite sur la Route sont indirects (hôtels, restauration, achat d'articles souvenirs...) et ne sont pas redirigés vers les populations locales. Elles ne tirent donc pour le moment aucun bénéfice direct de la gestion de ce bien. Il en est de même pour la Mairie qui à cause des guides informels et des gestions personnalisées et abusives qui sont faites des sites culturels de la commune se voit privée de la grande partie des revenus issus du tourisme.

D'un autre côté, les actions de sensibilisation auprès des populations sont en instance de programmation par l'office de tourisme puisqu'il faut un appui réel de la Mairie pour que leur impact soit perceptible. De plus amples recherches pour une documentation mieux fournie pour lever des points d'ombres qui persistent ainsi que l'inventaire du patrimoine culturel national⁴² ont également été préconisés lors des discussions et, une éducation au patrimoine est à envisager avec les populations en général mais surtout avec les enfants.

La principale conclusion à retenir des entrevues réalisées reste qu'une grande charge immatérielle est à prendre en compte dans la lecture et la gestion de ce bien complexe qu'est la Route de l'Esclave de par sa nature.

Sur la base des éléments collectés, les prochaines lignes de notre étude seront consacrées à la vérification des hypothèses émises et à la mise en œuvre de notre objectif général à savoir l'élaboration d'un modèle-pilote de gestion pour l'itinéraire de la Route à Ouidah.

3.4 Vérification des hypothèses

3.4.1 La méconnaissance du rôle des communautés locales par les autorités à divers niveaux dans le processus de gestion des sites culturels pourrait être à la base de leur faible taux d'implication

Les données collectées et exposées plus haut nous permettent de dire que jusqu'à présent, le rôle des communautés locales dans la gestion de ce bien n'a pas encore été défini. L'autorité communale n'y accorde pas encore l'importance qu'il faut et n'en perçoit pas les avantages. La gestion actuelle est si confuse que même au niveau de la Mairie, les actions en direction du développement touristique ne sont pas maîtrisées. Il s'avère donc difficile de savoir quel rôle doit jouer la population locale et comment l'orienter. Une coopération entre Autorité communale et collectivités locales va de paire avec

⁴² Entretien de Mr Richard SOGAN, le 15 Septembre 2013

une organisation du secteur touristique et culturel de Ouidah. Les avantages d'une telle stratégie sont méconnus par les autorités tant communales qu'étatiques ; et cela justifie leur faible niveau d'implication. Il est toutefois nécessaire de préciser que le désir de mettre sur pied une association locale pour la gestion de cette Route est louable et constitue, une avancée considérable. Il est donc opportun que le modèle que nous souhaitons proposer fasse cas de plus amples mesures d'implication des populations locales dans le processus de gestion.

3.4.2 Les bénéfices issus de la patrimonialisation de ces sites pourraient être améliorés et, aider à une meilleure visibilité de la commune de Ouidah si l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion était basé sur l'apport et la participation des populations locales

La volonté de l'État central d'inscrire les sites marquants de la Route de l'esclave au Bénin sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en fait un bien national sous la gestion première du ministère chargé de la culture. Les différents constats faits nous permettent d'affirmer que jusqu'à présent, aucune coopération n'est clairement établie entre l'Administration centrale et l'autorité communale pour la gestion de ce bien ; les comités national⁴³ et local⁴⁴ pour la gestion des sites liés à la Route n'ayant pas été mis en place jusqu'à ce jour. L'implication des communautés locales ne saurait être envisagée sans une coopération avec la Mairie. La notoriété dont jouit Ouidah pour ses attraits touristiques est jusque-là mal exploitée. En même temps que la majeure partie des revenus du tourisme échappe à la Mairie, elle ne va pas non plus en direction du Ministère. Les populations jouent encore un rôle de spectateurs à ce jour. Néanmoins, la mise sur pied du comité chargé de la mobilisation des ressources touristiques est encourageante et montre que la participation des populations locales à la gestion du patrimoine culturel est essentielle pour son efficience.

Les bénéfices socio-économiques seraient donc améliorés avec un apport plus considérable des communautés.

3.4.3 L'élaboration d'un modèle de gestion des sites de la Route de l'Esclave- Ouidah se justifie par le devoir de mémoire que doit assurer l'État pour l'histoire de la traite négrière.

Les entretiens effectués ainsi que l'État des lieux de la Route de l'esclave – Ouidah constituent pour nous des sources importantes qui démontrent la nécessité de focaliser l'attention en premier lieu sur l'histoire de la traite et ses implications. Des recherches d'informations et de sites non encore découverts ont même été préconisées pour enrichir la documentation déjà constituée. Des séances de sensibilisation, de communication et d'éducation au patrimoine ont également été suggérées à l'endroit des populations locales. Une organisation est donc nécessaire pour la gestion de ce patrimoine. Sa conservation et sa valorisation doivent être traduites en mesures coordonnées au sein de comités et

⁴³ Arrêté ministériel n°184/MCAT/DC/SG/COOR/PRES/SA du 20 Novembre 2001 portant création, Attribution et Fonctionnement du Comité national de gestion des sites historiques et culturels liés à la traite des esclaves

⁴⁴ Arrêté municipal n°05/075/CO/SG/SCPCPT du 02 Novembre 2007 portant mesures conservatoires relatives à la protection et la mise en valeur des sites liés à la Route de l'Esclave dans la commune de Ouidah

associations bien constitués. Elles font intervenir aussi bien l'État central que l'autorité communale. Les actions doivent être menées d'un commun accord et sur une définition des responsabilités de chaque partie.

L'élaboration d'un modèle de gestion répond donc au devoir de mémoire que doit assurer l'État pour l'histoire de la traite négrière.

4 Modèle de gestion à Ouidah pour la Route de l'Esclave

Notre ambition à travers l'élaboration de ce modèle, c'est d'inciter au niveau communal, une meilleure gestion de chaque pan de l'itinéraire pour ensuite penser à une gestion d'ensemble. Il est important d'avoir à cœur que la Route de l'esclave ne peut pas être prise différemment selon chaque localité. Il s'agit bien d'une continuité. Et nous parlons ici d'une histoire troublante qui a bouleversé la vie quotidienne de millions d'individus jusqu'à ce jour. Une réelle gestion de ce patrimoine devrait être basée sur cet élément pour une bonne étude.

Les points que nous voulons développer dans ce modèle se résument comme suit :

- La coopération État central - Autorité communale ;
- La Coopération Autorité communale (office du tourisme de Ouidah) - populations locales ;
- La coopération internationale et la Mairie pour la gestion de la Route de l'Esclave.
- L'organisation de la médiation culturelle autour de ce patrimoine.

4.1 La coopération État central - Autorité communale

Depuis la mise en œuvre de la décentralisation et l'installation des communes en février-mars 2003 au Bénin, il se pose toujours à l'heure actuelle le problème du transfert de compétences. En effet, malgré l'adoption des lois n°97-028 et 97-029 du 15 Janvier 1999, portant respectivement organisation de l'administration territoriale et organisation des communes en République du Bénin ainsi que les communications⁴⁵ introduites en conseil des ministres et arrêtés ministériels⁴⁶ pris, il est à noter que le transfert des compétences des ministères vers les mairies n'est toujours pas effectif. Or la loi n°97-029 précisait déjà en son article 82 que : «La commune dispose de compétences qui lui sont propres en tant que collectivité territoriale décentralisée. Elle exerce en outre, sous le contrôle de l'autorité de tutelle, d'autres attributions qui relèvent des compétences de l'État. Elle concourt avec l'État et les autres collectivités à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social,

⁴⁵ La communication n°1236/2003 relative au plan d'action sur les modalités de transfert des compétences et des ressources aux communes et la communication n°144/04 relative à la nécessité de proposer une meilleure stratégie de mise en œuvre du transfert de compétences

⁴⁶ L'Arrêté n°06/MCPPD/MISD/FME/DC/SGM/SA du 27 janvier 2005 portant création d'un comité chargé de proposer au gouvernement les modalités et calendrier de transfert effectif des compétences et l'arrêté n°493/MDEF/MSPCL/MDITPU/MTFP du 16 juin 2006 portant création d'un comité chargé d'examiner les modalités de transfert de compétences aux communes.

sanitaire, culturel et scientifique ainsi qu'à la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie ». Cette a même ajouté en son article 103 que « la commune assure la conservation de son patrimoine culturel local ». Ce qui veut dire qu'elle doit aussi la gérer localement et garantir sa préservation. En nous mettant dans l'optique que le transfert des compétences soit effectif dans les différents domaines d'actions de la mairie (économie, social, environnement, culturel..), il est tout de même important de tenir compte du fait que déjà au niveau étatique, notamment dans le secteur culturel, il y a un manque de techniciens et de spécialistes. En conséquence, il y a nécessité de recruter du personnel dans le domaine.

Ce qui par contre, constituerait un avantage à cet instant, serait l'exploitation des dispositions de la loi n°2007-20 du 23 Août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin. En effet, ce texte législatif dispose en son article 7 alinéa 1 que : « le ministère en charge de la culture est la structure de l'État qui assure la gestion, la protection et la sauvegarde des biens culturels ; l'alinéa 2 poursuit en précisant que la gestion, la protection et la sauvegarde des biens culturels locaux incombent à la commune et aux communautés locales régulièrement constituées. Il est clair donc qu'une symbiose doit être observée entre l'État central et les communes, et qu'aussi les différentes responsabilités et rôles de chaque partie doivent être définis. C'est compte tenu de ce fait que l'article 9 de la même loi précise qu'un décret d'application sera pris à cet effet. Il est vrai que jusqu'à présent, cet acte n'a pas encore été pris. Mais, notre attention se porte beaucoup plus sur la mise en place de la commission nationale de protection du patrimoine culturel prévue par la loi en son article 10. Cette dernière n'aura pas seulement à élaborer une politique de protection du patrimoine culturel et naturel à caractère culturel et à en assurer le suivi (aspect qui devrait être déjà pris en compte dans le document de politique culturelle du Bénin qui est toujours en instance d'adoption) mais également de collaborer directement avec les communes et de coordonner au niveau national, la gestion des différents sites patrimoniaux locaux et d'en suivre l'orientation donnée périodiquement.

Ainsi, pour la définition de la coopération État central – commune, nous nous proposons d'élaborer un projet de décret à introduire en Conseil des Ministres par le ministère chargé de la culture à travers la direction du patrimoine culturel pour la mise en place de cette commission. Cette institution sera l'interface entre l'État et les communes. Elle sera interministérielle (culture, tourisme, environnement, intérieur, éducation) avec en son sein, des représentants de chaque ministère, des différentes mairies mais aussi des universitaires (historiens, des sociologues-anthropologues, des archéologues, des architectes, des géographes, des urbanistes). Ces différents acteurs sont nécessaires pour une connexion des actions en direction du patrimoine et réaffirmer l'importance de la culture dans la nation. L'une des actions primordiales de cette commission sera de définir les termes de référence de l'élaboration de l'inventaire du patrimoine culturel national et d'en valider les résultats. Elle devra en outre coordonner et ajuster les actions faites au niveau de chaque commune détenant un pan de la Route de l'esclave. C'est ici que la gestion d'ensemble du circuit doit être fixée. Des assemblées

consultatives avec les différentes parties prenantes doivent être organisées à cet effet périodiquement pour un suivi régulier et le contrôle des mesures de gestion initiées par chaque localité.

4.2 Coopération Mairie (office de tourisme) – populations locales

Sur la base des entretiens que nous avons effectués dans la ville de Ouidah et auprès des autorités communales, nous retenons qu'aucune forme de coopération n'a encore été mise en place par la Mairie en collaboration avec les populations locales pour la gestion de son patrimoine culturel. Toutefois, il est à noter que des efforts sont faits par l'actuel directeur de l'office du tourisme de la ville pour la mise sur pied d'une association avec les populations locales. Elle devrait réunir les différents chefs d'arrondissement (Savi, Ouidah, Djègbadji) où se trouvent les sites liés à la Route de l'Esclave et des sages du village de Zungbodji pour l'entretien des sites mais aussi la réorganisation du guidage sur l'itinéraire.

La coopération que nous voulons proposer à ce niveau est de deux ordres :

- Une première pour renforcer l'association envisagée par le directeur de l'office du tourisme ;
- La seconde pour mettre en rapport cette association avec un comité local de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel local au niveau communal.

4.2.1 Association pour la préservation de la Route de l'esclave

Dans ses orientations devant guider à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial de Juillet 2012 (p.11), l'UNESCO définit les partenaires pour la protection du patrimoine mondial comme les particuliers et autres parties prenantes - spécialement les communautés locales et les organisations gouvernementales, non gouvernementales et privées ainsi que les propriétaires - qui s'intéressent et participent à la gestion d'un bien du patrimoine mondial. La préservation des biens culturels est en premier lieu le rôle des populations locales ; et c'est déjà un pas important qu'au niveau de l'office de tourisme de Ouidah, une initiative de création d'association soit prise. Aux dires du directeur de l'Office et des autorités locales rencontrées (chefs d'arrondissement, chefs quartiers, sages de Zungbodji), le système de fonctionnement de l'association est basé sur des taxes prélevées sur la rémunération des guides (30% pour une visite effectuée sur les sites) au niveau de l'Office. Ces taxes permettront d'acquérir des outils d'entretien quotidien pour les sites, d'engager les dépenses pour de minimes restaurations mais aussi de payer les personnes chargées de ce travail (les groupements de femmes). Cette association veut aussi lutter contre les « guides-pirates »⁴⁷ sur le site en sensibilisant la population pour qu'en l'absence d'un badge porté par ces derniers, l'office du tourisme soit

⁴⁷ Entretien du Géographe Edouard KOUTINHOUI, le 25 Septembre 2013.

immédiatement informé et puisse prendre les décisions qui s'imposent. Le badge est confectionné à « 1500 francs CFA par la structure »⁴⁸.

Sur la base de cet état des lieux, les propositions que nous faisons pour que cette association joue entièrement sa partition au niveau local sont :

- un ou deux guides soient incorporés dans la structure pour que leurs préoccupations soient prises en compte et traitées convenablement ;
- les séances de sensibilisation n'aillent pas seulement dans le sens de la traque des guides informels mais aussi dans le rappel de mémoire par rapport à la traite négrière et à la signification des différentes stations érigées à cet effet dans la ville. Ici, le concours des différentes collectivités familiales rattachées à la Route, notamment les de SOUZA, les GNAHOUI, les DAGBA, les ZOSSOUNGBO, les KAKANAKOU...ainsi que les descendants d'esclaves non déportés qui se sont installés à Ouidah, les familles prêtresses de l'oracle que le Roi TEBESSOU a fait émigrer du Nigéria et installés à Ouidah et les familles afro-brésiliennes des esclaves affranchis venus s'installer sur la côte, doit être sollicité pour faire un rappel des événements. Les discussions avec le chef traditionnel Vodun DAAGBO HOUNON HOUNAN 2, nous permettent d'aller plus loin dans les mesures de sensibilisation pour proposer la réédition périodique de l'interprétation de la marche des esclaves, les escales qu'ils observaient à des endroits précis, les rituels qui se faisaient en ce moment-là comme la manifestation qui a été organisée à cet effet lors de la Fête du Vodun le 10 Janvier 1991⁴⁹.

Une association de ce genre doit être d'abord et avant tout pour la conservation du bien, de son importance définie par l'histoire et son utilité. Si la population n'a pas d'attachement à ce bien, sa conservation ne sera que dans un but économique. Et il est important de faire attention à ce niveau pour surtout ne pas faire passer le revenu que va générer le bien avant sa signification et l'identité culturelle qu'elle attribue à la population.

Nos recherches documentaires nous ont conduit à la découverte de telles associations au Ghana, les Ga Mashié, peuples de pêcheurs rattachées à sa tradition ou encore le peuple Dogon au Cameroun. Ces derniers se sont mis en association pour créer un musée communautaire. Les matériaux, les techniques de construction ont été locaux. La solidarité qui a unit le peuple pour cette construction leur permet de mener des actions de développement sur le musée et de participer à sa gestion. Quant aux Ga Mashié du Ghana, leur envie de conserver leurs techniques et pratiques de pêche a incité l'UNESCO à envoyer des professionnels de l'Ecole du Patrimoine Africain (EPA) en mission d'observation. Elle a collaboré avec les populations pour le repérage des valeurs imperceptibles de ces techniques de pêche. Ensuite, des séances de travail ont été organisées avec le *Accra Metropolitan Assembly*, le ministère du tourisme et de la modernisation de la capitale, la commission nationale pour

⁴⁸ Entretien de Monsieur Martin KAKANAKOU, sage du village de Zungbodji, le 09 Octobre 2013.

⁴⁹ Entretien avec Daagbo Hounon Hounan 2, Chef traditionnel vodun à Ouidah, le 09 Octobre 2013.

la culture et des organisations non gouvernementales. Ces initiatives constituent des exemples à suivre pour la population de Ouidah.

4.2.2 Comité de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel local

Le comité technique local pour la protection des sites liés à la Route de l'esclave dans la commune de Ouidah prévu par arrêté municipal depuis 2007 n'a toujours pas été mis sur pied.. Et nous n'avons pas pu avoir de précision sur les raisons de cet état de chose. Il est tout de même nécessaire qu'à Ouidah, il y ait un comité pour le patrimoine culturel qui servira de relais au niveau de la commission nationale qui devra être mise sur pied. Ses missions principales seront la préservation et la valorisation du patrimoine local. Il devra trouver les mesures adéquates pour allier patrimoine culturel et développement local.

L'idée de la mise en place de ce comité nous a été inspirée par l'exemple du comité local de bien de la Cité épiscopale d'Albi. Le mode d'organisation et la mission de ce comité dans la commune d'Albi pour la gestion de sa cité inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 31 Juillet 2010 est un modèle à suivre pour un bien qui aspire aussi être un jour sur la liste du patrimoine mondial. Pour ce faire, la création d'un service pour la promotion du patrimoine culturel au sein de la Mairie de Ouidah est essentielle. Il doit être dirigé par un spécialiste du patrimoine culturel. Une fois cette mesure prise, le comité local devra être constitué et se présenter comme suit :

- des représentants de la Mairie notamment, le maire, le secrétaire général ou son adjoint, le chef service pour la promotion du patrimoine culturel, le régisseur;
- le directeur de l'office de tourisme de Ouidah ;
- les chefs d'arrondissements de la Commune
- quelques universitaires (historiens, sociologues, géographes...) ressortissants de la localité.
- des représentants des communautés locales

Le comité de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel local devra prendre des initiatives pour « de plus amples recherches sur les sites, notamment ceux non encore dévoilés sur la Route de l'esclave, la confirmation de l'histoire et la constitution d'une documentation plus riche et fournie sur ce bien »⁵⁰, objet de notre étude. Pour la réalisation de ces recherches, l'implication de l'État est à requérir à travers une consultation de la commission nationale pour la protection du patrimoine culturel.

Une autre activité essentielle de ce comité consistera à prendre des mesures en vue de l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'un plan d'urbanisme de la ville fondé sur l'évolution de son histoire pour harmoniser l'urbanisation et les différentes composantes du territoire de la commune.

⁵⁰ Entretien avec Daagbo Hounon Hounan 2.

4.3 Coopération internationale et Mairie de Ouidah pour la gestion de la Route de l'Esclave

4.3.1 Coopération étrangère

« La culture prend diverses formes dans le temps et dans l'espace ; cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités ainsi que dans les expressions culturelles des peuples et des sociétés qui constituent l'humanité⁵¹. » En même temps qu'elle nous est propre, elle est plurielle et suppose donc l'acceptation, le respect de l'autre dans sa différence. Cette visibilité sur la culture n'est possible qu'en observant l'autre, différent de soi, dans ses pratiques. Le patrimoine culturel d'un peuple n'est alors définissable comme tel que parce qu'il est perçu de cette manière par les autres. C'est à travers leur regard que le patrimoine trouve son caractère identitaire d'une ethnie, d'une collectivité, d'une région et par-delà, d'une nation.

Il est important que la ville de Ouidah soit dans cette dynamique et profite de toutes les opportunités de coopération qui s'offre à elle. Des initiatives dans ce sens, peuvent être prises par la Mairie en direction de villes étrangères ou d'institutions spécialisées dans le patrimoine culturel. Il est vrai que Ouidah a une certaine notoriété sur le plan international de par son histoire et ses attraits touristiques (temples des pythons, la plage, la route de l'esclave, le musée historique, la fête du vodun, le Egungun, le bourian, l'architecture afro-brésilienne...), mais elle n'est pas assez exploitée.

Dans le cadre de cette étude, nos recherches documentaires nous ont permis de savoir que la ville de Ouidah est en coopération avec les villes françaises de Melum Poinçonnet et Ville Neuve d'ASQ. Mais, le fait de n'avoir pas pu rencontrer les autorités locales ne nous permet pas d'affirmer que ces coopérations sont toujours opérationnelles et dans quel domaine. Alors qu'à notre avis, il serait d'un intérêt capital pour Ouidah d'exploiter ces relations surtout pour le développement de son patrimoine culturel. Les coopérations avec ces deux villes, si elles sont au ralenti, devraient être réactivées et orientées entre autres, vers les mesures de préservation et de valorisation de la culture "ouidahnienne". Elles peuvent se décliner en stage de formations aux métiers du patrimoine, apports des professionnels étrangers pour le patrimoine de la ville, correspondances entre jeunes ressortissants de ces deux villes ou encore en subvention économique. En ayant à cœur, la conservation du patrimoine lié à la traite négrière, la commune pourra aussi bénéficier de mesures favorables pour ces biens culturels en général.

Une autre coopération bénéfique est celle avec l'UNESCO. De nombreuses activités ont déjà été menées à Ouidah dans le cadre des mesures préparatoires pour l'inscription des sites marquants de la Route de l'esclave sur la liste du patrimoine mondial. L'Organisation, de par ses missions et objectifs est la première, sur le plan mondial avec laquelle il faut établir des liens. D'autres organismes tels que le Conseil International des Monuments et Sites (ICOMOS), le Conseil International pour les Musées (ICOM), le Centre International d'étude pour la Conservation et la Restauration des biens culturels (ICCROM) et bien d'autres sont à prendre en compte pour leurs apports significatifs. Ces institutions

⁵¹ UNESCO (2005), Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

sont d'un grand soutien pour l'expertise des consultants, les formations soutenues et détaillées, les subventions aux structures requérantes.

En outre, une association locale œuvrant pour la ville de Ouidah existe. Il s'agit de l'Union Générale pour le Développement de la ville de Ouidah (UGDO) qui la définit comme la « "mère-patriarche" qui réunit sa progéniture pour lui raconter comment elle a vu naître et se constituer des générations entières d'hommes et de femmes ainsi que des communautés étrangères qui ont favorisé la prospérité et fait la renommée de ce coin du monde⁵²». Cette union porte la ville de Ouidah sur le continent européen, notamment en France. Elle est un atout pour le développement de la coopération étrangère avec la commune. C'est un canal pour des actions de promotion et de valorisation des biens culturels et donc de l'itinéraire de la Route de l'Esclave.

Il nous semble important de revenir sur la mise en place du service pour la promotion du patrimoine culturel au sein de la Mairie. Ce n'est que par son biais que les différentes coopérations à entreprendre pourront fonctionner correctement.

4.3.2 Coopération Office du tourisme de Ouidah et réseaux des professionnels du patrimoine culturel

La coopération avec les réseaux des professionnels du patrimoine culturel devrait se faire avec le conservateur qui sera recruté par la Mairie au service destiné à cet effet. Mais, vu qu'un tel service n'existe pas encore, cette coopération peut être établie avec le directeur de l'office de tourisme pour l'instant puisque c'est la structure qui s'occupe du patrimoine culturel de la ville. Ce serait même un atout considérable pour la gestion de son service. Parlant de l'esclavage et de la traite négrière, le *Réseau international des gestionnaires de sites et d'itinéraires de mémoire* est en instance de création par l'UNESCO⁵³. Il est destiné à rassembler les gestionnaires des sites liés à la Route de l'Esclave à travers les continents pour qu'il y ait convergence des actions menées. De plus amples recherches doivent être effectuées par l'Office pour recueillir des informations supplémentaires et savoir comment intégrer et coopérer avec ce réseau.

Au niveau continental, les sites de la Route de l'Esclave se retrouvent dans plusieurs États africains. Une coopération entre ces différents professionnels est à penser et créer. Au niveau régional, un réseau des professionnels de l'Afrique de l'Ouest est en instance de mise sur pied. Il est aussi à exploiter par la mairie de Ouidah à travers son office de tourisme. Au niveau national, des recherches sont à faire pour savoir quelles sont les corporations qui existent dans le domaine et laquelle intégrer.

⁵² www.ugdofrance.org, consulté le 30 Septembre 2013.

⁵³ UNESCO (2012), *Projet Route de l'Esclave : résistance, liberté, héritage*. Réunion technique sur l'élaboration d'un guide conceptuel et des modules de formation sur le tourisme de mémoire

4.4 Organisation de la médiation culturelle autour de l'itinéraire

4.4.1 Sensibilisation de la population locale pour une réappropriation de l'histoire

La population de la commune de Ouidah est cosmopolite. Plusieurs cultures s'y retrouvent : Fon, Mahi, Houéda, Nagot-Yoruba, Afro-brésilienne. Des générations se sont succédées depuis la traite et son abolition. Et avec la mondialisation, l'influence de l'extérieur, les jeunes générations ont tendance à ignorer l'histoire de leur origine. Il est donc important de faire un retour au passé à des moments donnés pour les inciter à comprendre, s'informer et prendre conscience. Dans cette optique,

- des séances de sensibilisation doivent être organisées à l'endroit des adultes de la ville et de la commune pour qu'un relais vers les plus jeunes soient faits au sein des familles.
- Des interprétations périodiques de la marche des esclaves et des comportements des chefs d'alors comme préconisé par le Chef traditionnel Daagbo Hounon Hounan 2 devraient être organisées.
- Une fresque peut être réalisée à l'Office de tourisme pour retracer l'histoire de la traite à Ouidah avec l'implication et le rôle des collectivités familiales y rattachées⁵⁴ ; le modèle peut être conçu sur celui déjà existant concernant l'histoire de la ville de Ouidah depuis le XIV^{ème} siècle jusqu'à l'avènement de la démocratie en 1990 avec la Déclaration des Forces Vives de la Nation.
- Une éducation au patrimoine⁵⁵ doit être faite auprès des plus petits. Lors de son discours le 23 Août 2002, le Directeur général de l'UNESCO d'alors, Koïchiro Matsuura, a attaché une importance particulière à cet aspect. En effet, il a préconisé que les États parties y mettent la volonté nécessaire pour « organiser, susciter et soutenir toutes les activités – en particulier avec les jeunes, les enseignants, les artistes et les intellectuels – qui pourront être de nature à mieux faire connaître la traite négrière et l'esclavage, à favoriser la réflexion éthique sur sa portée et ses conséquences, notamment les formes nouvelles d'esclavage, et stimuler la solidarité avec les peuples qui en ont été victimes ». Des ateliers pédagogiques doivent donc être organisés par la Mairie à travers l'office de tourisme en partenariat avec des institutions spécialisées en médiation culturelle ; ces ateliers permettront de faire ressortir les savoir-faire issus de la traite et de ses implications. Les ateliers culturels et participatifs organisés à Saint Louis au Sénégal pour l'appropriation par la population locale (artisans locaux, jeunes habitants...) des savoir-faires liés à leur architecture traditionnelle constituent un exemple à suivre. Un document peut être aussi réalisé à l'intention des plus jeunes, sur l'exemple de ceux publiés par l'UNESCO⁵⁶, et servir d'autoguidage pour leur conter le phénomène de la traite. Des jeux de pistes peuvent

⁵⁴ Entretien avec Monsieur Innocent ATINDEHOU, Chef du premier Arrondissement de Ouidah.

⁵⁵ Entretien avec le Géographe Edouard KOUTINHOUI

⁵⁶ Raconte moi l'esclavage et l'Esclavage raconté aux enfants.

être entrepris sur l'itinéraire pour susciter l'intérêt des jeunes⁵⁷. Le concours des enseignants de classe est ici très important pour la pédagogie à suivre mais aussi pour que tous les acteurs concernés au maintien de la mémoire soient impliqués. Il s'avère essentiel en outre que les programmes scolaires du primaire jusqu'en classe de 5^e (l'étude de la traite négrière n'étant au programme qu'à partir de la classe de 4^{ème} au Bénin) soient revus et que l'étude de l'esclavage y soit insérée.

- Des journées porte-ouvertes peuvent être organisées sur les différentes cultures réunies par la traite et le brassage qui en est ressorti à une date précise (le 23 Août⁵⁸ de chaque année par exemple) ; des mets, des articles souvenirs, des danses traditionnelles, des reproductions de costumes peuvent être faites et exposées.

Tout ceci ne peut être fait que sur la base d'une réelle coopération avec les populations locales. Le comité local devant être mis sur place pour la préservation de la Route de l'Esclave est l'idéal pour faire le pont entre la Mairie et ses administrés.

Le dialogue inter-génération est, ici, à encourager et à promouvoir.

4.4.2 Réorganisation du guidage sur la Route de l'esclave

Le principal problème qui se pose sur l'itinéraire en ce moment est le guidage informel. Les improvisations de jeunes gens intéressés par le racket sont légion à Ouidah. Les règles du métier leur étant inconnus et l'histoire non maîtrisée, les touristes repartent la plupart du temps insatisfaits et déçus. De plus, les revenus qui devaient être centralisés au niveau de l'office du tourisme, sont dispersés chez une minorité d'individus. La Mairie ne perçoit alors rien sur ce patrimoine pour l'instant, à part les taxes prélevées sur le revenu des quelques guides réguliers à l'Office. La population locale n'a donc pas à l'heure actuelle des bénéfices socio-économiques directs du fait de l'exploitation de ce bien.

Pour ce faire, en plus de la sensibilisation faite à l'endroit de ces guides informels par l'Office de tourisme, des mesures répressives sont en instance de décision par la Mairie⁵⁹.

La mise en vigueur prochaine (2014) des réglementations du métier de guidage sur les sites culturels au Bénin sera aussi d'un grand secours pour la résolution de ce problème.

En outre, pour la résolution de ce problème, il serait avantageux que des mesures pratiques soient prises, en l'occurrence :

- des modules de formation doivent être organisés à l'intention des guides du circuit. La nécessité d'avoir le même discours, le même niveau de connaissance, les mêmes techniques de conduite des visites doit être au cœur de ces formations. Il s'agira donc d'associer les écoles professionnelles du patrimoine ainsi que les spécialistes, les

⁵⁷ Entretien avec M^{me} Diane TOFFOUN, chargée de programme médiation culturelle à l'EPA, le 02 Octobre 2013

⁵⁸ Journée internationale de commémoration de la traite négrière et de son abolition.

⁵⁹ Entretien avec le Directeur de l'office de tourisme de Ouidah, le 09 Octobre 2013.

universitaires, sages de Ouidah et autres personnes ressources pour s'assurer de la maîtrise des guides.

- des recrutements peuvent être faits au sein des collectivités familiales rattachées à la traite négrière à Ouidah sur la base des connaissances détenues par les personnes désireuses.
- des repérages d'éventuels guides-juniors peuvent être faits au sein du public scolaire lors des excursions organisées sur le parcours, des ateliers pédagogiques, des séances de sensibilisation de la population. En même temps que l'intérêt des touristes et des plus petits seraient donc revivifiés, la relève aurait été assurée pour le métier et la transmission de l'histoire aux nouvelles générations perdureraient.

En résumé, une politique du guidage doit être élaborée par l'Office de tourisme avec pour points focaux les lignes directrices susmentionnées pour la réorganisation du secteur.

4.4.3 *L'instauration des « Trésors Humains Vivants » pour la Route de l'Esclave*

Le concept de « Trésors Humains Vivants » préconisés par l'UNESCO dans la convention pour la protection du patrimoine immatériel (Art. 15) des États est bénéfique pour l'histoire de la traite négrière aussi, notamment à Ouidah. Définis comme « les gardiens de la tradition » ils sont détenteurs des savoirs et savoir-faire locaux. Les Trésors Humains Vivants constituent des modèles, des repères, des sages et des guides pour la population. Ils sont des ambassadeurs de la localité d'où ils sont ressortissants au plan national mais aussi international. Ces personnes sont sources de richesses culturelles et doivent être pris en charge au niveau communal mais aussi étatique pour une plus grande promotion et une assurance socio-économique.

À Ouidah, des recherches doivent être faites pour le ciblage des personnes ressources détentrices de savoirs et connaissances sur la traite et son déroulement. L'UNESCO, dans ses directives pour l'établissement de systèmes nationaux de « Trésors Humains Vivants » préconise quelques critères pour les choisir. Au nombre de ceux-ci, le Trésor doit être jugé sur :

- sa valeur de témoignage du génie créateur humain ;
- son enracinement dans les traditions culturelles et sociales ;
- son caractère représentatif pour une communauté ou un groupe donné ;
- le risque de le voir disparaître.

Leur concours est à solliciter à tous les niveaux de ce modèle de gestion que nous proposons. Leur apport est capital pour la gestion de ce bien et la poursuite du dossier d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Pour les populations de Ouidah en outre, ils/elles seront des références. Les plus jeunes doivent être mis en contact permanent avec les Trésors Humains Vivants de la ville. L'histoire de la traite négrière est telle qu'elle engendre beaucoup de questionnements et de discussions qui sont déterminants pour la vie en société : la condition humaine, la responsabilité, la conscience, le racisme, le pardon, la paix, la colonisation, la généalogie, l'origine des familles... Des débats thématiques peuvent donc être

organisés autour de ces éléments de vie périodiquement et toujours sous le thème général de la traite négrière. Les grands noms de la résistance et de l'abolition doivent être aussi enseignés à ces occasions car, comme l'a dit la directrice de l'UNESCO, lors du 23 Août 2012 au Brésil, les héros de cette histoire sont les héros de toute l'humanité.

Toutes ces actions sont de nature à susciter plus d'intérêt pour la Route de l'Esclave dans la ville mais aussi auprès des touristes nationaux et internationaux. Il est important d'avoir à l'esprit que le bien dont il est question ici est un patrimoine mondial parce qu'ayant fait intervenir plusieurs continents. Un raccordement des différents parcours nationaux, régionaux et continentaux est donc nécessaire pour en rendre optimale la gestion.

La Mairie de Ouidah devrait à travers ses démarches et actions prendre en considération cet aspect déterminant pour savoir comment le préserver et le développer.

Pour récapituler les différentes propositions ci-dessus mentionnées, nous proposons le schéma ci-après :

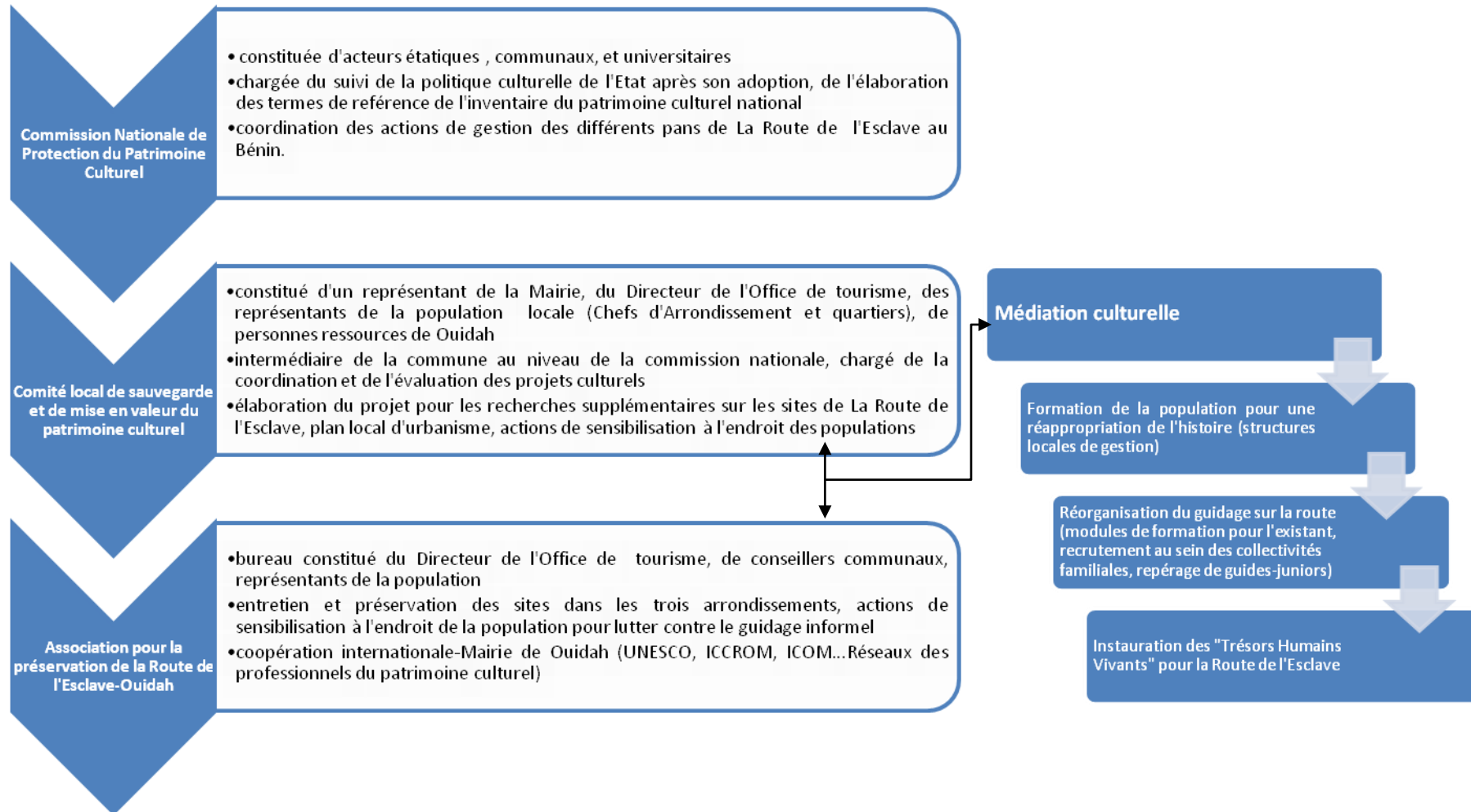


Figure 7: Modèle de gestion de la Route de l'esclave- section de Ouidah

Projet de viabilisation de la Route de l'esclave- Ouidah

La mise en application de ce modèle de gestion permettra par la suite de réaliser des projets de viabilisation sur le site de la Route de l'esclave –Ouidah. Toujours dans l'objectif d'améliorer la visibilité du site, ces projets pourront être conduits par la Mairie ou par l'association qui sera mise sur place au niveau du village de Zoungbodji.

Nous avons pensé à une ébauche de projet dont les différentes parties pourront être renchériées une fois que les préalables seront faits. Nous proposons dans notre document les grandes parties de ce projet. Elles sont définies comme suit :

Objectif : sauvegarder et valoriser les sites de La Route de l'esclave

Actions à réaliser :

- Implantations de panneaux géants sur chaque station de la Route de l'Esclave pour interpréter les différentes scènes liées aux sites ;
- Circuit aménagé de la place aux enchères jusqu'au bord de la plage pour rejoindre la porte du non-retour ;
- Centre artisanal sur les concepts de l'esclavage et de la traite négrière.

Partenaires techniques et financiers :

- Directeur du Patrimoine Culturel
- Direction de la Promotion touristique
- Fonds de développement du patrimoine culturel
- Mairie de Ouidah
- Coopération étrangère : UNESCO, ICOMOS

Ressources humaines :

- Artistes peintres
- Urbanistes-paysagistes
- Architectes
- Historiens- Géographes
- Mains d'œuvre locales
- Artisans locaux

Résultats attendus

A court terme

- Regain du tourisme sur l'itinéraire
- Croissance des retombées économiques pour la commune
- Eveil de conscience de la population locale sur la valeur de ce bien culturel

A moyen terme

- Consolidation du partenariat Mairie-Populations locales
- Augmentation de la visibilité des sites de la Route de l'esclave- Ouidah sur le plan national mais aussi international

Conclusion

« Le patrimoine est un héritage venu du passé et, en même temps, le miroir de nous-mêmes, de ce que nous sommes et des valeurs humanistes que nous défendons⁶⁰... » C'est dire qu'il reflète notre identité culturelle à travers notre histoire, nos pratiques, nos mœurs, nos croyances. La Route de l'Esclave est un bien précieux pour le monde entier et par ricochet pour le Bénin.

Les mesures de préservation et de valorisation pour sa reconnaissance sont capitales ; et elles ne peuvent être entreprises que par l'État béninois et ses communes concernées. Il est temps que nous accordions toute l'importance qu'il faut à ce bien pour ne pas risquer de perdre tout ce qui a été fait jusque-là pour sa sauvegarde. Le modèle de gestion que nous proposons, en établissant une coopération entre les différentes parties prenantes de la gestion de la Route, suscitera un plus grand intérêt pour lui à tous les niveaux et une réappropriation de son histoire. La mise en œuvre de ce modèle permettra de définir les rôles et responsabilités de chaque acteur. Les populations prendront part activement au processus de gestion tel que nous l'avons conçu. Des initiatives doivent en effet pouvoir naître d'elles. Il est important aussi d'avoir à l'esprit que l'histoire ne peut être transmise qu'aux plus jeunes. Des actions en faveur de ces derniers sont donc à encourager fortement. Les personnes ressources doivent être appelées à contribution pour le rappel de mémoire qu'inclut le modèle proposé, et la poursuite des recherches d'informations mais aussi de sites non encore découverts pour mieux documenter ce patrimoine. Les résultats de ce travail sont les directives à suivre pour une meilleure gestion de ce patrimoine qui vise l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. L'étude de cas a pris en compte Ouidah, ville historique et touristique notoire du Bénin. L'aboutissement de la mise en œuvre du modèle par son suivi-évaluation permettra de le faire adopter aux autres communes détentrices d'un pan de la Route de l'Esclave. La majeure partie des dispositions juridiques existent déjà. Il ne reste que leur mise en application. « Le patrimoine culturel et naturel fait partie des biens inestimables et irremplaçables non seulement de chaque nation mais de l'humanité tout entière »⁶¹.

L'État béninois doit adopter une politique générale visant à assigner une fonction au patrimoine dans la vie collective (art 5 -a-, Convention 1972 du patrimoine culturel et national). Aucun développement durable ne peut se faire sans être basée sur la culture du milieu et, « l'un des principaux buts du développement humain est l'épanouissement social et culturel de l'individu »⁶². La culture est une assurance pour la vieille génération, un repère pour la jeune et doit être une garantie pour la future. Notre rôle à chaque partie de cette hiérarchie est de la transmettre pour en assurer la survie. De ce fait, toutes les actions nécessaires doivent être entreprises à tous les niveaux de la chaîne (autorités centrales, municipales et populations locales) et demeurer pérennes.

⁶⁰ Olivier POISSON, La Cité épiscopale d'Alby, .

⁶¹ UNESCO (2012), Orientations devant guider la mise en œuvre de la convention pour la protection du patrimoine mondial de 1972

⁶² Plan d'actions sur les politiques culturelles pour le développement, principe n°2 (Stocholm, 1998).

Références bibliographiques

Ouvrages

- AGBO C, *Histoire de Ouidah du XVI^e au XX^e siècle*, Les presses universitaires, 1959, 180p.
- DORIGNY M.et GAINOT B., *Atlas des esclavages : Traité, sociétés coloniales, abolitions de l'Antiquité à nos jours*, Ed. Autrement, 2007, 67p.
- EPA, *Route de l'Esclave et tourisme culturel en Afrique occidentale et centrale*, EPA, 2008, 56p.
- HOUNNOU L., *Le circuit la Route de l'Esclave de Ouidah et la gestion de l'information : une contribution à la valorisation du patrimoine historique béninois*, 2003, 69p.
- KOWALSKI B., *Dieux rois et peuples du Bénin : Arts anciens du littoral aux savanes*, Ed. Somogy éditions d'art, Paris, 2008, 304p.
- de SOUZA M., *Regard sur Ouidah*, 2000, 20p.
- UNESCO, *La traite négrière du XV^e au XIX^e siècle*, Paris, 1999, 341p.

Rapports

- EPA, *Conférence "Aguda : les aspects du patrimoine afro-brésilien dans le golfe du Bénin"*, 2001
- EPA, 2010, *Rapport de synthèse sur le projet de réhabilitation des sites de la route des esclaves à Ouidah et Sô- Ava*, EPA, 27p.
- EPA, *Conclusions de l'atelier « Patrimoine culturel et développement local »*, Abomey, 2011, 5p.
- LARIVIERE J.et ISSA SYLLA S. 1998, *Rapport sur les aires protégées du patrimoine communautaire*, 15p.
- MCAT, *Dossier « Sites marquants de la Route de l'Esclave au Bénin »*, version provisoire 2013

Brochures

- MCAT, Ouidah, *La Route de l'Esclave (Ouidah 92)*, 1993
- FDPC, *Passeport touristique de la ville de Ouidah*, DPC.
- DPC/MCAAT, *Le Guide des Musées du Bénin*, DPC, 2012

Documents pdf

- PADC/ AFRIQUE CONSEIL, *Monographie de Ouidah*, 2006, 38p.
- DOSSOU S., « *Ouidah, sauvegarde et mise en valeur du patrimoine culturel lié à la traite : l'exemple d'un projet pilote de conservation de patrimoine architectural de style afro-brésilien* », 2011
- UNESCO, *Route de l'Esclave, une vision globale*, 2010

- UNESCO, Séminaire international sur «Héritage, identité et culture : gestion des sites et lieux de mémoire liés à la traite négrière et l'esclavage» : note conceptuelle, *Rio de Janeiro, 20-23 août 2012*, 2p.
- UNESCO, Orientations devant guider la mise en œuvre de la convention pour la protection du patrimoine mondial de 1972, 2012.
- UNESCO, Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de 1972
- UNESCO, Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005
- UNESCO, Patrimoine mondial dans la région Afrique : principaux résultats ; second rapports de périodiques, 2011
- UNESCO, Projet Route de l'Esclave : résistance, liberté, héritage. Réunion technique sur l'élaboration d'un guide conceptuel et des modules de formation sur le tourisme de mémoire, 2012

Annexes

Liste des interviewés :

Ecole du Patrimoine Africain

- Monsieur Baba KEITA, Directeur de l'institution ;
- Madame Victoire ADEGBIDI, chargée du pôle territoires et patrimoine ;
- Monsieur Rodrigue KESSOU, chargé du Programme architecture et urbanisme ;
- Madame Diane TOFFOUN, chargé du Programme médiation culturelle ;
- Madame Marie- Thérèse AGUEH, chargé du patrimoine immatériel ;
- Monsieur Soubérou OSSENI, Responsable de la communication de l'EPA.

Personnes ressources

- Professeur Olabiya Joseph YAÏ (ancien Directeur exécutif de l'UNESCO/ ancien Ambassadeur du Bénin près l'UNESCO);
- Professeur (Géographe) Edouard KOUTINHOIN ;
- Professeur (histoire) Aubin HOUNSINOÛ ;
- Professeur (Socio-anthropologue) Emile OLOGOUDOU ;
- Chef traditionnel DAAGBO HOUNON HOUNAN 2.
- Monsieur Martin KAKANAKOU, représentant de la famille KAKANAKOU

Autorités communales de Ouidah

- Bertrand ADJOVI, Directeur de l'Office de tourisme ;
- Innocent ATINDEHOÛ, Chef arrondissement 1 de Ouidah.

Guides de l'Office de tourisme

- Monsieur Modeste ZINSOÛ;
- Monsieur Charlemagne ADOSSOÛ;
- Monsieur Hervé KPATENON.

Guide d'entretien pour la Route de l'Esclave

- 1- Présentation de l'auditrice
- 2- Bref historique de l'esclavage au Bénin par l'interviewé
- 3- Le circuit de la route de l'esclave (modifications subies depuis sa création jusqu'aujourd'hui)
- 4- Connaissance de ces sites de mémoire par les populations autochtones
- 5- Degré d'importance accordée au maintien de ces sites
- 6- Conscience de la richesse qu'est ce patrimoine pour la nation béninoise et du devoir de rappel de mémoire que doit jouer la vieille génération par rapport à la jeune
- 7- Par rapport à l'Etat des lieux de la Route de l'Esclave au Bénin aujourd'hui, de quelles initiatives êtes-vous au courant de par le passé sur cet aspect? Quelle mesure de préservation et de valorisation faut-il ?
- 8- Proposition d'inscription de la route de l'esclave sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (signification, implications, avantages et contraintes autant au plan national qu'international)
- 9- Quelles stratégies adopter pour encourager l'attachement des populations locales aux sites marquants de la Route et donc leur participation dans le processus de gestion ?
- 10-Que pensez-vous de l'élaboration d'une politique d'aménagement de la Route pour favoriser sa valorisation et donc son regain d'intérêt ?

QUESTIONNAIRE à l'attention des autorités centrales et des municipalités

Cher Monsieur/Madame, dans le souci d'apporter une contribution au rayonnement de la culture dans notre pays, nous, Olayinka YAYI, Auditeur en master - Gestion du Patrimoine Culturel, souhaitons vous soumettre à quelques questions. En effet, nous avons pour ambition de réfléchir sur le thème : **Enjeux de gestion des sites de la Route de l'esclave en République du Bénin : cas de Ouidah**. Nous espérons alors que vous y mettez toute la bonne foi nécessaire pour nous aider dans notre démarche.

- 1- Le tracé de la Route de l'Esclave au Bénin prend en compte quelles localités ?
.....
.....
.....
.....
- 2- A Ouidah, quels sont les sites concernés par le circuit de la Route ?
.....
.....
.....
.....
- 3- Quelles sont les mesures prises par votre institution pour assurer la protection et la promotion de ce patrimoine ?
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
- 4- En quoi consiste la coopération qui vous lie à l'Etat central en matière de prise de décision pour la gestion de votre patrimoine culturel local ?
.....
.....
.....
.....
.....
.....
- 5- Comment peut-on améliorer cette coopération d'après vous ?
.....
.....
.....
.....
- 6- Quelles sont les stratégies mises en place pour faire participer la population locale à la gestion de ce patrimoine ?

.....
.....
.....
.....

7- Si elles existent, quelle est le taux d'efficacité de ces stratégies ?

.....
.....
.....

8- Quels sont les bénéfices socio-économiques que tirent les populations de cette gestion ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

9- Que peut-on faire pour maximiser cette part de bénéfice d'après vous?

.....
.....
.....
.....

Merci pour votre collaboration.

Questionnaire à l'endroit des collectivités familiales rattachées à la Route de l'esclave, guides de l'office de tourisme et populations locales de Ouidah

1- La Route de l'Esclave-Ouidah a été réalisée pour rappeler quel fait ?

.....
.....

2- A votre connaissance, quels sont les sites qui lui sont rattachés ?

.....
.....

3- Qui en assure l'entretien et la propreté ?

.....
.....

4- En tant qu'individu, personne morale, que faites-vous pour participer à la conservation de la mémoire et donc des sites par rapport au phénomène de la traite négrière ?

.....
.....

5- Que pensez-vous qu'on peut améliorer dans la gestion actuelle qui est faite de cet itinéraire culturel, notamment le site qui vous est riverain ?

.....
.....

6- Par quel moyen ou activité pensez-vous qu'on puisse vous impliquer dans la gestion de ce patrimoine pour que ce soit profitable à tout le monde ?

.....
.....

7- Quels sont les avantages et intérêts que vous tirez de ce site?

.....
.....

8- Que pensez-vous de la mise sur pied d'une association de sauvegarde et de mise en valeur pour une gestion participative de la Route de l'esclave?

.....
.....

9- Avez-vous des propositions pour une meilleure gestion de la Route de l'esclave?